



31.12.2014 | ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

Sommaire

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé	1
Compte de résultat consolidé	3
Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4
Evolution des capitaux propres	5
Tableau des flux de trésorerie	7

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	8
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation	37
Note 3	Juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par résultat - évaluation et sensibilité des principaux paramètres non observables	41
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	47
Note 5	Caisse et banques centrales	72
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	73
Note 7	Instruments dérivés de couverture	76
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	77
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	78
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	79
Note 11	Opérations de location financement et assimilées	80
Note 12	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	81
Note 13	Actifs et passifs d'impôts	82
Note 14	Autres actifs	83
Note 15	Immobilisations corporelles et incorporelles	84
Note 16	Ecarts d'acquisition	85
Note 17	Dettes envers les établissements de crédit	88
Note 18	Dettes envers la clientèle	89
Note 19	Dettes représentées par un titre	90
Note 20	Autres passifs	91
Note 21	Comptes et plans d'épargne-logement	92
Note 22	Dépréciations et provisions	93
Note 23	Avantages du personnel	94
Note 24	Dettes subordonnées	97
Note 25	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	98
Note 26	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	100
Note 27	Engagements	102
Note 28	Actifs remis et reçus en garantie	103
Note 29	Actifs financiers transférés	104
Note 30	Echéances par durée restant à courir	105
Note 31	Opérations en devises	106
Note 32	Activités d'assurance	107
Note 33	Produits et charges d'intérêts	109
Note 34	Produits et charges de commissions	110
Note 35	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	111
Note 36	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	112
Note 37	Produits et charges des autres activités	113
Note 38	Frais de personnel	114
Note 39	Plans d'avantages en actions	115
Note 40	Coût du risque	118
Note 41	Impôts sur les bénéfices	119
Note 42	Résultat par action	120
Note 43	Transactions avec les parties liées	121
Note 44	Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence	123
Note 45	Entités structurées non consolidées	124
Note 46	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	126
Note 47	Information sectorielle	130
Note 48	Honoraires des commissaires aux comptes	132

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

ACTIF

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2014	31.12.2013*
Caisse et banques centrales	Note 5	57 065	66 598
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	530 536	479 112
Instruments dérivés de couverture	Note 7	19 448	11 474
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	143 722	130 232
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	80 709	75 420
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	344 368	332 651
Opérations de location financement et assimilées	Note 11	25 999	27 741
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 360	3 047
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 12	4 368	989
Actifs d'impôts	Note 13	7 447	7 307
Autres actifs	Note 14	65 238	54 118
Actifs non courants destinés à être cédés		866	116
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 796	2 829
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 15	17 917	17 591
Ecarts d'acquisition	Note 16	4 331	4 968
Total		1 308 170	1 214 193

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Bilan consolidé (suite)

PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2014	31.12.2013*
Banques centrales		4 607	3 566
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	480 330	425 783
Instruments dérivés de couverture	Note 7	10 902	9 815
Dettes envers les établissements de crédit	Note 17	91 290	86 789
Dettes envers la clientèle	Note 18	349 735	334 172
Dettes représentées par un titre	Note 19	108 658	138 398
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 166	3 706
Passifs d'impôts	Note 13	1 416	1 613
Autres passifs	Note 20	75 124	53 525
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		505	4
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 32	103 298	91 538
Provisions	Note 22	4 492	3 807
Dettes subordonnées	Note 24	8 834	7 507
Total dettes		1 249 357	1 160 223
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		29 486	27 381
Réserves consolidées		22 463	21 927
Résultat de l'exercice		2 692	2 044
Sous-total		54 641	51 352
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		527	(475)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		55 168	50 877
Participations ne donnant pas le contrôle		3 645	3 093
Total capitaux propres		58 813	53 970
Total		1 308 170	1 214 193

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Compte de résultat consolidé

<i>(En M EUR)</i>		2014	2013*
Intérêts et produits assimilés	Note 33	24 532	27 024
Intérêts et charges assimilées	Note 33	(14 533)	(16 996)
Dividendes sur titres à revenu variable		432	461
Commissions (produits)	Note 34	9 159	8 347
Commissions (charges)	Note 34	(2 684)	(2 107)
Résultat net des opérations financières		4 787	4 036
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>Note 35</i>	<i>4 481</i>	<i>3 754</i>
<i>Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>Note 36</i>	<i>306</i>	<i>282</i>
Produits des autres activités	Note 37	50 219	58 146
Charges des autres activités	Note 37	(48 351)	(56 478)
Produit net bancaire		23 561	22 433
Frais de personnel	Note 38	(9 049)	(9 019)
Autres frais administratifs		(6 060)	(6 121)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(907)	(906)
Résultat brut d'exploitation		7 545	6 387
Coût du risque	Note 40	(2 967)	(4 050)
Résultat d'exploitation		4 578	2 337
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	Note 44	213	61
Gains ou pertes nets sur autres actifs		109	574
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 16	(525)	(50)
Résultat avant impôts		4 375	2 922
Impôts sur les bénéfices	Note 41	(1 384)	(528)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 991	2 394
Participations ne donnant pas le contrôle		299	350
Résultat net part du Groupe		2 692	2 044
Résultat par action	Note 42	2,92	2,23
Résultat dilué par action	Note 42	2,91	2,23

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Résultat net	2 991	2394
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	1 058	(1 028)
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	402	(962)
Actifs financiers disponibles à la vente	636	(104)
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	<i>1 074</i>	<i>101</i>
<i>Reclassement en résultat</i>	<i>(438)</i>	<i>(205)</i>
Instruments dérivés de couverture	164	6
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	<i>39</i>	<i>11</i>
<i>Reclassement en résultat</i>	<i>125</i>	<i>(5)</i>
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat	135	30
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(279)	2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(235)	141
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(344)	211
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(2)	-
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	111	(70)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	823	(887)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 814	1 507
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>3 463</i>	<i>1 332</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>351</i>	<i>175</i>

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) La variation de l'écart de conversion s'élève à 402 M EUR et se compose de :

+ 382 M EUR de variation de l'écart de conversion en part du Groupe, qui s'explique principalement par l'appréciation contre l'euro du dollar américain pour 802 M EUR, de la livre sterling pour 60 M EUR, du yuan pour 59 MEUR, partiellement compensée par l'appréciation de l'euro par rapport au rouble pour -459 M EUR, et au rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank pour -39 M EUR ;
+ 20 M EUR de variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle, principalement liée à l'impact du rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank pour 39 M EUR.

Evolution des capitaux propres

Capital et réserves liées						
(En M EUR)	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	Réserves consolidées
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	975	19 411	(971)	6 781	26 196	22 706
Augmentation de capital	23	391			414	(1)
Elimination des titres auto-détenus			332		332	(222)
Emissions d'instruments de capitaux propres				294	294	91
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		145			145	
Distribution 2013					-	(833)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					-	51
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	536	332	294	1 185	(914)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾					-	147
Autres variations					-	(12)
Résultat 2013 ⁽¹⁾					-	
Sous-total	-	-	-	-	-	135
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾					-	
Capitaux propres au 31 décembre 2013⁽¹⁾	998	19 947	(639)	7 075	27 381	21 927
Affectation du résultat ⁽¹⁾					-	2 044
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	998	19 947	(639)	7 075	27 381	23 971
Augmentation de capital (Cf. Note 26)	9	179			188	(2)
Elimination des titres auto-détenus ⁽²⁾			(92)		(92)	(55)
Emissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres (Cf. Note 26)				1 994	1 994	205
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽³⁾		15			15	
Distribution 2014 (Cf. Note 26)					-	(1 355)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁴⁾⁽⁵⁾					-	(94)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	9	194	(92)	1 994	2 105	(1 301)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	(230)
Autres variations					-	24
Résultat 2014					-	
Sous-total	-	-	-	-	-	(206)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	(1)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 007	20 141	(731)	9 069	29 486	22 463

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et IFRS 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(2) Au 31 décembre 2014, les 26 491 481 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 3,29% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 731 M EUR, dont 220 M EUR au titre des activités de transaction et 14 M EUR au titre du contrat de liquidité.

Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR.

Au 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 400 000 titres et 178 M EUR.

(En M EUR)	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	(14)	(155)	77	(92)
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	(2)	1	(54)	(55)

(3) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2014 est de 15 M EUR :

- - 44 M EUR d'ajustement de la charge relative à l'attribution 2013 d'actions Société Générale avec décote (plan mondial d'actionariat salarié) ;
- + 57 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions ;
- + 2 M EUR au titre des rémunérations en actions ordinaires.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)				Participations ne donnant pas le contrôle						
Qui seront reclassés ultérieurement en résultat										
Résultat de l'exercice part du Groupe	Ecarts de conversion ⁽⁶⁾	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total	Capitaux propres part du Groupe	Capital et réserves	Autres instruments de capitaux propres émis par les filiales	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Total capitaux propres consolidés
	(296)	634	39	377	49 279	3 665	420	187	4 272	53 551
				-	413				-	413
				-	110				-	110
				-	385		(420)		(420)	(35)
				-	145				-	145
				-	(833)	(214)			(214)	(1 047)
				-	51	(669)			(669)	(618)
				-	271	(883)	(420)		(1 303)	(1 032)
	(843)	(19)	(21)	(883)	(736)	(1)		(176)	(177)	(913)
				-	(12)	(49)			(49)	(61)
2 044				-	2 044	350			350	2 394
2 044	(843)	(19)	(21)	(883)	1 296	300	-	(176)	124	1 420
		(6)	37	31	31				-	31
2 044	(1 139)	609	55	(475)	50 877	3 082	-	11	3 093	53 970
(2 044)				-					-	-
-	(1 139)	609	55	(475)	50 877	3 082	-	11	3 093	53 970
				-	186				-	186
				-	(147)				-	(147)
				-	2 199		800		800	2 999
				-	15	-			-	15
				-	(1 355)	(182)			(182)	(1 537)
				-	(94)	(357)			(357)	(451)
	-	-	-	-	804	(539)	800	-	261	1 065
	382	335	178	895	665	(4)		56	52	717
					24	(60)			(60)	(36)
2 692					2 692	299			299	2 991
2 692	382	335	178	895	3 381	235	-	56	291	3 672
		83	24	107	106				-	106
2 692	(757)	1 027	257	527	55 168	2 778	800	67	3 645	58 813

(4) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle :

Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(101)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	1
Résultat afférant aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	6
TOTAL	(94)

(5) Les -357 M EUR d'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle sont notamment relatifs à :

- 388 M EUR liés à des opérations de rachat portant sur les participations ne donnant pas le contrôle dont Rosbank pour -240 M EUR, Boursorama pour -125 M EUR et Nuger pour -24 M EUR
- + 31 M EUR liées à l'augmentation de capital relative à Union Internationale de Banque (UIB)

(6) Au 31 décembre 2014, les principales devises contributrices aux écarts de conversion enregistrés au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe sont le rouble (RUB) pour -964 M EUR et le dollar américain (USD) pour 521 M EUR.

Tableau des flux de trésorerie

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Résultat net (I)	2 991	2 394
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	3 421	3 344
Dotations nettes aux provisions	6 247	5 440
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(213)	(61)
Variation des impôts différés	192	(662)
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(317)	(621)
Variation des produits constatés d'avance	(147)	(93)
Variation des charges constatées d'avance	(20)	(57)
Variation des produits courus non encaissés	903	149
Variation des charges courues non décaissées	(701)	(281)
Autres mouvements	3 751	4 473
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	13 116	11 631
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	(4 481)	(3 754)
Opérations interbancaires	7 856	(37 121)
Opérations avec la clientèle	(5 805)	21 824
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(25 982)	9 756
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(1 280)	(2 122)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	(29 692)	(11 417)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III)	(13 585)	2 608
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	4 133	766
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 407)	(3 823)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	726	(3 057)
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	1 501	(559)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 175	27
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	2 676	(532)
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	(10 183)	(981)
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	63 032	65 883
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 467	6 597
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	71 499	72 480
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	52 458	63 032
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 858	8 467
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	61 316	71 499
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(10 183)	(981)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 11 février 2015.

Note 1

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Introduction

1. Principes de consolidation

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3. Présentation des états financiers

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

INTRODUCTION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « *carve out* »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2014

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	16 décembre 2011	13 décembre 2012
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	12 mai 2011	11 décembre 2012
IFRS 11 « Partenariats »	12 mai 2011	11 décembre 2012
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	12 mai 2011	11 décembre 2012
Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »	12 mai 2011	11 décembre 2012
Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 sur les dispositions transitoires	28 juin 2012	04 avril 2013
Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »	29 mai 2013	19 décembre 2013
Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »	27 juin 2013	19 décembre 2013

■ Amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Ces amendements clarifient les règles de compensation des actifs et passifs financiers : la compensation est obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toutes circonstances, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties. Ces amendements précisent également les circonstances dans lesquelles un système de règlement brut (livraison contre paiement) peut être considéré comme équivalent à un règlement net. L'application de ces amendements n'a pas eu de conséquences sur les états financiers du Groupe.

■ IFRS 10 « États financiers consolidés »

Cette nouvelle norme redéfinit la notion de contrôle dans laquelle le recours au jugement est renforcé. Au regard de ces nouvelles dispositions, le Groupe contrôle une filiale ou une entité structurée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances.

Les conséquences de l'application rétrospective de cette nouvelle norme sont présentées dans la Note 2.

■ IFRS 11 « Partenariats »

Cette nouvelle norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les coentreprises sont désormais consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les conséquences de l'application rétrospective de cette nouvelle norme sont présentées dans la Note 2.

■ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter dans les notes annexes au titre de toutes les filiales, partenariats et entreprises associées ainsi que sur les entités structurées (consolidées ou non). Ces informations sont présentées dans les Notes 44 et 45.

■ Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »

Ces amendements tiennent compte des modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

■ Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12

Les amendements limitent les informations comparatives retraitées à la période comparative précédant l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 et suppriment par ailleurs la nécessité de publier les informations comparatives retraitées pour les entités structurées non consolidées lors de la première année d'application de la norme IFRS 12.

■ Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »

Ces amendements limitent aux seuls actifs dépréciés l'obligation d'informations à fournir sur la valeur recouvrable et sur les modalités de détermination de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) d'une unité génératrice de trésorerie comprenant un écart d'acquisition ou des immobilisations incorporelles à durée indéfinie.

■ Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

Ces amendements permettent de maintenir les relations de couverture dans le cas où les contreparties de l'instrument de couverture sont tenues, par la réglementation (comme le règlement EMIR au sein de l'Union Européenne) ou la loi, d'opérer une novation et d'apporter le contrat à une chambre de compensation sans que les termes de l'instrument de couverture ne soient autrement modifiés.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessus, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2013 et en 2014.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et Note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et Notes 4, 11, 15, 16 et 22) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée (Cf. paragraphe 2 et Notes 21, 22, 23 et 32) ;

- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (Cf. paragraphe 2 et Note 13) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et Notes 2 et 16) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères ainsi que des succursales à l'étranger composant le groupe Société Générale.

Les comptes des filiales et succursales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables de leur pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

METHODES DE CONSOLIDATION

▪ Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes.

Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.

Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions...) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

■ Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (*joint operation*), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d'une co-entreprise (*joint venture*), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

■ Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.

La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

CAS PARTICULIERS DES ENTITES STRUCTUREES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné.

Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales...

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité,
- la structuration de l'entité,
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques,
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Dans le cadre de la consolidation des entités structurées et contrôlées par le Groupe, les parts des entités structurées qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

REGLES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels des entités composant le Groupe. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est enregistrée en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Ecart de conversion*. Les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période à l'exception de ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles liées à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecart d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les Participations ne donnant pas le contrôle sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les Participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie. A la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. En cas de réorganisation du Groupe entraînant une modification de la composition des UGT, les écarts d'acquisition rattachés à des unités scindées en plusieurs parties sont réaffectés à d'autres unités nouvelles ou existantes. Cette réaffectation est généralement réalisée au prorata des besoins en fonds propres normatifs des différentes parties des UGT scindées.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ; de même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat consolidé. Cette plus ou moins-value de cession inclut, le cas échéant, une quote-part de l'écart d'acquisition précédemment affectée à l'UGT à laquelle appartient la filiale. Cette quote-part est généralement déterminée sur la base des besoins en fonds propres normatifs relatifs de la filiale cédée et de la partie de l'UGT conservée.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la (ou des) UGT à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la (ou des) UGT est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Les écarts d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence sont inscrits dans la rubrique *Participations dans les entreprises mises en équivalence* du bilan consolidé. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est alors enregistrée dans la ligne *Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence* du compte de résultat consolidé. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDES A DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux Participations ne donnant pas le contrôle. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des Participations ne donnant pas le contrôle sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* pour leurs parts respectives ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux Participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (ex IFRIC) ou l'IASB.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Les pôles d'activités du Groupe sont gérés à travers trois piliers stratégiques :

- la Banque de détail en France qui regroupe les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux qui comprend :
 - la Banque de détail à l'International incluant les activités de crédit à la consommation,
 - les activités de Services financiers spécialisés aux entreprises et Assurances (location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnel et activités d'assurances) ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs qui regroupe les activités de :
 - Banque de Financement et d'Investissement au travers des lignes métiers « Activités de marchés » et « Financement et Conseil »,
 - Gestion d'Actifs et de Banque Privée,

- et Services aux Investisseurs (Métiers Titres et Courtage).

À ces piliers stratégiques, s'ajoutent les activités Hors Pôles qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. À ce titre, leur sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif / Passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

OPERATIONS EN DEVISES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées en Note 3.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat). Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories présentées ci-après.

Si la juste valeur initiale est fondée sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

■ Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base individuelle ou collective.

■ Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent, dans les mêmes rubriques des états financiers, les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part, l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat les variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en *Actifs financiers disponibles à la vente* ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en *Dettes* au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions et sont comptabilisés et présentés comme tels au bilan.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert ;

- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

▪ Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

▪ Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans le résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

■ Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat.

■ Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé

désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable au bilan de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert se compensent dans le compte de résultat avec les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture, l'écart représentant un gain ou une perte d'inefficacité. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie (qui incluent les opérations de couverture de transactions futures hautement probables), la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « *carve-out* ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant. Le contrat hôte est classé et évalué en fonction de sa catégorie.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

■ Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, cette actualisation étant calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est présenté en déduction de la valeur nette comptable de l'actif financier déprécié. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*. La reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* dans le compte de résultat.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la Note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres dans la rubrique *Coût du risque* pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès

lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur en lien avec une amélioration du risque de crédit de l'émetteur.

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILEES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe en tant que bailleur dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan. Les dépréciations constatées sur les créances de location financement, qu'elles soient individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Les immobilisations détenues dans le cadre d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont présentés en *Immeubles de placement* dans cette même rubrique. Elles sont amorties hors valeur résiduelle sur la durée du bail. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple, enregistrés dans cette même rubrique, a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par UGT. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles* et peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont présentés dans la rubrique *Produits des autres activités*.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs, doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et il doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les provisions sont présentées dans la Note 22. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

ENGAGEMENT SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimums attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT

Si les engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIERES DONNEES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur. Elles sont évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de dettes, les titres émis sont classés en *Dettes représentées par un titre* ou en *Dettes subordonnées* en fonction de leurs caractéristiques.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, les titres émis par Société Générale sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*. S'ils sont émis par des filiales, ces instruments de capitaux propres sont présentés parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle* et les rémunérations versées aux porteurs de ces instruments sont alors inscrits en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits en capitaux propres lors de leur enregistrement initial. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en capitaux propres, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées. Les ventes d'options de vente donnent lieu à l'enregistrement d'une dette pour la valeur actuelle du prix d'exercice par contrepartie des capitaux propres.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en *Intérêts et produits assimilés* pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées aux paiements sur base d'actions Société Générale.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

▪ Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments, qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, mais sont transférés en réserves dans le tableau d'Evolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les *Réserves consolidées* au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- la variation de l'engagement suite à une modification ou réduction d'un régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation de l'engagement et le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet des liquidations de régimes.

▪ Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENTS SUR BASE D' ACTIONS SOCIETE GENERALE

Les paiements sur base d'actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

■ Le Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

■ Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification, est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique *Rémunérations du personnel* sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

COUT DU RISQUE

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

IMPOT SUR LE RESULTAT

■ Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

■ Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôts différés qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération ; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé. Cependant, les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITE D'ASSURANCE

■ Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser au bilan dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positifs ou négatifs des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin d'établir le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- la première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés.
- l'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes.
- par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué trimestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHÈSE BANCAIRE RECOMMANDÉ PAR L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables, dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toute circonstance, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties.

TRANSFERT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat sont présentés de manière distincte dans l'Etat du résultat net et

gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En fin de période, ils sont transférés directement en *Réserves consolidées* au passif du bilan consolidé et dans le tableau d'Evolution des capitaux propres.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

A fin d'élaboration du Tableau des flux de trésorerie, *la Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. NORMES COMPTABLES OU INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

NORMES COMPTABLES, INTERPRETATIONS OU AMENDEMENT ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE

Normes ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRIC 21 « Taxes »	13 juin 2014	1 ^{er} janvier 2015
Amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel »	17 décembre 2014	1 ^{er} février 2015
Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS	17 décembre 2014	1 ^{er} février 2015
Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS – décembre 2013	18 décembre 2014	1 ^{er} juillet 2014

■ IFRIC 21 « Taxes »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint. L'analyse des conséquences potentielles de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

■ Amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel »

Ces amendements concernent les cotisations des salariés aux régimes à prestations définies. Leur objectif est de simplifier la comptabilisation de ces cotisations lorsqu'elles sont indépendantes du nombre d'années travaillées par les salariés.

■ Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2014

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, 16 décembre 2011 19 novembre 2013 et 24 juillet 2014	1 ^{er} janvier 2018
Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »	06 mai 2014	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »	12 mai 2014	1 ^{er} janvier 2016
IFRS 15 « Revenus des contrats passés avec les clients »	28 mai 2014	1 ^{er} janvier 2017
Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Ventes ou apports d'actifs réalisés entre le Groupe et les entités mises en équivalence »	11 septembre 2014	1 ^{er} janvier 2016
Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS	25 septembre 2014	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la Consolidation »	18 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »	18 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2016

■ IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 constitue une refonte de la norme IAS 39. IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

■ Classement et évaluation :

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

■ Risque de crédit :

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Cette perte de crédit attendue sera au moins égale aux pertes attendues à un an et sera ajustée pour atteindre les pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier dès lors que le risque de crédit sur cet instrument aura augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale.

■ Comptabilité de couverture :

Cette nouvelle norme a également pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers.

La norme étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures. Par ailleurs, des informations supplémentaires sont requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

■ Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'intérêts dans une activité conjointe »

Ces amendements clarifient comment comptabiliser l'acquisition d'une participation dans une activité conjointe qui constitue une activité au sens d'IFRS 3 « regroupements d'entreprises ». Il convient donc d'appliquer, à hauteur de la quote-part acquise les principes de la norme IFRS 3.

■ Amendements à IAS 16 et à IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »

L'IASB confirme que l'utilisation de la méthode fondée sur les revenus pour calculer la dépréciation d'un actif n'est pas appropriée. En effet, les revenus générés par une activité ayant recours à un actif intègrent des éléments autres que la consommation des bénéfices économiques intégrés à l'actif.

■ IFRS 15 « Revenus des contrats passés avec les clients »

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients. Il convient alors de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction

du contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

■ **Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs réalisés entre le Groupe et les entités mises en équivalence »**

Ces amendements visent à clarifier le montant de résultat (total ou partiel) qui doit être constaté dans les comptes consolidés lorsque le Groupe apporte une filiale ou des actifs à une société mise en équivalence.

■ **Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

■ **Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation »**

Ces amendements confirment que l'exemption de comptabilisation s'applique également aux filiales d'entité d'investissement qui sont elles-mêmes des sociétés mères. L'IASB précise également les cas dans lesquels une entité d'investissement doit plutôt que de l'évaluer à la juste valeur par le compte de résultat.

■ **Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »**

Par ces amendements, l'IASB encourage les entités à recourir à leur jugement professionnel quant au choix des informations à publier dans leurs états financiers. L'IASB précise le concept de la matérialité et la manière de l'appliquer pour éviter de publier des informations non matérielles pouvant nuire à la lisibilité des états financiers.

Note 2

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1. ÉVOLUTIONS NORMATIVES

Suite à l'application rétrospective des normes IFRS 10 « États financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats », les principales modifications apportées au périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Les deux véhicules de titrisation structurés pour le compte de tiers, Antalis SA et Barton Capital LLC, sont entrés dans le périmètre de consolidation en intégration globale à 100% ;
- Le Groupe a analysé ses partenariats et effectué les changements de méthode comptable suivants :
 - 77 entités répondant aux caractéristiques de la co-entreprise, précédemment consolidées par intégration proportionnelle, ont été mises en équivalence (notamment Newedge Group jusqu'à sa prise de contrôle par le Groupe le 7 mai 2014, Antarius, entité d'assurance détenue à 50% par le Crédit du Nord, ainsi que certaines entités de financement immobilier) ;
 - 2 entités de financement immobilier entrant dans le champ de l'activité conjointe, auparavant consolidées par intégration proportionnelle, sont désormais intégrées pour leur quote-part d'actifs, passifs, produits et charges.

Les tableaux ci-après présentent les effets de l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11 sur le bilan et le compte de résultat consolidés :

Bilan consolidé

ACTIF

(En M EUR)	31.12.2013 Après IFRS 10 et 11	31.12.2013 Avant IFRS 10 et 11	Impact IFRS 10 et 11
Caisse et banques centrales	66 598	66 602	(4)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	479 112	484 386	(5 274)
Instruments dérivés de couverture	11 474	11 483	(9)
Actifs financiers disponibles à la vente	130 232	134 564	(4 332)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 420	84 842	(9 422)
Prêts et créances sur la clientèle	332 651	333 535	(884)
Opérations de location financement et assimilées	27 741	27 741	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 047	3 047	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	989	989	-
Actifs d'impôts	7 307	7 337	(30)
Autres actifs	54 118	55 895	(1 777)
Actifs non courants destinés à être cédés	116	116	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 829	2 129	700
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 591	17 624	(33)
Ecarts d'acquisition	4 968	4 972	(4)
Total	1 214 193	1 235 262	(21 069)

Bilan consolidé (suite)

PASSIF

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2013 Après IFRS 10 et 11	31.12.2013 Avant IFRS 10 et 11	Impact IFRS 10 et 11
Banques centrales	3 566	3 566	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	425 783	426 756	(973)
Instruments dérivés de couverture	9 815	9 819	(4)
Dettes envers les établissements de crédit	86 789	91 098	(4 309)
Dettes envers la clientèle	334 172	344 687	(10 515)
Dettes représentées par un titre	138 398	131 734	6 664
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 706	3 706	-
Passifs d'impôts	1 613	1 639	(26)
Autres passifs	53 525	59 761	(6 236)
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4	4	-
Provisions techniques des entreprises d'assurance	91 538	97 167	(5 629)
Provisions	3 807	3 829	(22)
Dettes subordonnées	7 507	7 395	112
Total dettes	1 160 223	1 181 161	(20 938)
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées	27 381	27 381	-
Réserves consolidées	21 927	21 927	-
Résultat de l'exercice	2 044	2 175	(131)
Sous-total	51 352	51 483	(131)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(475)	(475)	-
Sous-total capitaux propres part du Groupe	50 877	51 008	(131)
Participations ne donnant pas le contrôle	3 093	3 093	-
Total capitaux propres	53 970	54 101	(131)
Total	1 214 193	1 235 262	(21 069)

L'impact sur le bilan consolidé de l'intégration dans le périmètre de consolidation des deux véhicules de titrisation porte principalement sur les *prêts et créances envers la clientèle* pour 4 451 M EUR, les *dettes envers la clientèle* pour - 2 298 M EUR et les *dettes représentées par un titre* pour 6 660 M EUR.

Le passage en mise en équivalence d'Antarius impacte principalement les *actifs financiers à la juste valeur par résultat* pour - 1 624 M EUR, les *actifs financiers disponibles à la vente* pour - 4 297 M EUR et les *provisions techniques des entreprises d'assurance* pour - 5 629 M EUR.

L'essentiel des autres impacts est lié au passage en mise en équivalence de Newedge Group.

Compte de résultat consolidé

(En M EUR)	2013 Après IFRS 10 et 11	2013 Avant IFRS 10 et 11	Impact IFRS 10 et 11
Produit net bancaire	22 433	22 831	(398)
Résultat brut d'exploitation	6 387	6 432	(45)
Résultat d'exploitation	2 337	2 380	(43)
Résultat avant impôts	2 922	3 058	(136)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 394	2 525	(131)
Résultat net part du Groupe	2 044	2 175	(131)
Résultat par action ordinaire	2,23	2,40	(0,17)
Résultat dilué par action ordinaire	2,23	2,40	(0,17)

L'impact sur le résultat net est lié à la perte de valeur additionnelle consécutive au test de dépréciation de la participation alors mise en équivalence dans Newedge Group.

2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE SUR L'EXERCICE 2014

Le périmètre de consolidation comprend 687 sociétés au 31 décembre 2014 :

- **601** sociétés intégrées globalement ;
- **2** sociétés intégrées pour leur quote-part d'actifs, passifs, produits et charges ;
- **84** sociétés mises en équivalence, dont 60 co-entreprises et 24 entités sous influence notable.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales (entités contrôlées par le Groupe), les partenariats (activités conjointes ou co-entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint) et les entreprises associées (entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable) dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2014, par rapport au périmètre du 31 décembre 2013 après application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11 sont les suivantes :

- Le Groupe a pris le contrôle exclusif de Newedge Group suite à l'acquisition des titres détenus par Crédit Agricole CIB, portant ainsi le taux de détention dans cette filiale à 100%.

En parallèle, le Groupe a cédé 5% d'Amundi à Crédit Agricole S.A, son taux de détention passant ainsi de 25% à 20%.

Ces opérations ont généré un produit enregistré dans le compte de résultat en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 194 M EUR.

- A la suite de plusieurs rachats de participations détenues par des actionnaires minoritaires, la participation du Groupe dans Rosbank est passée de 92,4% à 99,49%.
- A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par le Groupe en mai 2014, le taux de détention dans Boursorama est passé de 57,24% à 79,51%.

- Le taux de participation du Groupe dans Banque Niger, filiale sous-consolidée par Crédit du Nord, est passé de 64,69% à 100% suite à un rachat de la participation des actionnaires minoritaires.
- La part du Groupe dans Union Internationale de Banques est passée de 57,20% à 55,10% suite à une opération d'augmentation de capital.
- Le taux de participation dans Société Générale Bénin est passé de 79,33% à 83,19% suite à l'exercice de l'option de vente consentie à un actionnaire minoritaire et à une opération d'augmentation de capital.
- Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans l'activité de crédit à la consommation en Hongrie
- Le Groupe a finalisé au second semestre la cession des actifs et passifs de l'activité de banque privée en Asie reclassés en *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* au 30 juin 2014. La plus-value avant impôt a été enregistrée dans le compte de résultat en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 141 M EUR.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* :

- des actifs et passifs liés à des activités de financement maritime au Royaume-Uni ;
- des actifs et passifs de Selftrade, la filiale britannique de Boursorama ;
- des actifs et passifs liés aux activités de crédit à la consommation au Brésil.

Note 3

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note précise les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 7	Instruments dérivés de couverture
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle
Note 11	Opérations de location financement et assimilées
Note 12	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Note 17	Dettes envers les établissements de crédit
Note 18	Dettes envers la clientèle
Note 19	Dettes représentées par un titre
Note 24	Dettes subordonnées

1. DEFINITION ET HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR :

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les instruments en juste valeur au bilan, regroupés dans cette catégorie, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations *brokers / dealers*), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêt des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

- Niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment regroupés dans la catégorie N2 les titres en juste valeur au bilan, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds) et les instruments dérivés fermes et optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché, et peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant alors cependant limitée. Ici, les techniques de valorisation font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances au coût amorti, accordés à des contreparties dont le risque de crédit fait l'objet d'une cotation sous forme de *Credit Default Swap (CDS)*.

- Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables). Il s'agit essentiellement pour les instruments en juste valeur au bilan de ceux pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat.

Ainsi, les instruments financiers classés en catégorie N3 comprennent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés, et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes valorisées en juste valeur sont classées en N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également valorisés sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments en N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de maturité longue et /ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...) dont le marquage dépend, en l'absence de profondeur de marché et d'une objectivation possible par des prix régulièrement traités, de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits hybrides actions (c'est-à-dire dont au moins un sous-jacent n'est pas de type action) sont également classés en N3 pour cause de corrélation entre sous jacents différents généralement non observables.
- Dérivés de taux d'intérêt : options long terme et/ou exotiques, produits sensibles à la corrélation (entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou, par exemple pour les produits *quanto*, pour lesquels les devises de règlement et des sous jacents sont différentes, entre taux d'intérêts et taux de change) ; ils sont susceptibles d'être classés en N3 pour cause de paramètres de valorisation non observables, compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple sont jugées non observables les corrélations Taux / Taux sur le couple USD / JPY).
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments sur paniers exposés à la corrélation de temps de défaut (produits de type « *N to default* » dans lequel l'acheteur de protection est dédommagé à partir du N^{ième} défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou de type « *CDO Bespoke* », qui sont des CDO – *Collateralized Debt Obligation* – de tranches « sur mesure », c'est-à-dire créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leur besoin), ainsi que les produits soumis à la volatilité de *spread* de crédit.
- Dérivés de matières premières : sont inclus dans cette catégorie des produits faisant appel à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur *swap* de matières premières, produits sur paniers de sous-jacents par exemple).

2. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

2.1. MÉTHODES DE VALORISATION

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est effectué sur les dérivés non couverts par des accords de compensation.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

▪ **Actions et autres titres à revenu variable**

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

▪ Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

▪ Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

2.2. ESTIMATIONS DE PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

Instruments cash et dérivés ⁽¹⁾	Evaluation au bilan (M EUR)		Principaux types de produits	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle de données non observables min. et max.
	Actif	Passif				
Actions/fonds	1 712	21 007	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	2.5% ; 83.6%
					Dividendes des actions	0.4% ; 4.8%
					Corrélations	-100% ; 100%
					Volatilités des <i>Hedge funds</i>	7.5% ; 16.8%
					Volatilités des <i>Mutual funds</i>	1.9% ; 41.1%
Taux d'intérêts et / ou taux de change	3 786	6 933	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-72.5% ; 90%
			Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	1% ; 45.3%
			Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0% ; 50%
			Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	62% ; 96%
Crédit	116	1 734	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0% ; 100%
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0% ; 100%
					Corrélation des temps de défaut	0% ; 100%
			Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation <i>quanto</i>	-40% ; 40%
				<i>Spreads</i> de crédit	0 bps ; 1,000 bps	
Matières premières	370	549	Instruments sur panier de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	20.5% ; 98.5%

(1) Les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables

2.3. SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2014 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée⁽²⁾ » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 A UNE VARIATION RAISONNABLE DES PARAMETRES NON OBSERVABLES

(En M EUR)	31.12.2014	
	Impact négatif	Impact positif
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	-19	123
Volatilités des actions	0	34
Dividendes	-4	7
Corrélations	-14	63
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	0	16
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	-1	3
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	-6	64
Corrélations entre taux d'intérêt et/ou taux de change	-3	50
Volatilités de change	-1	4
Taux constants de remboursements anticipés	-1	1
Corrélations entre taux d'inflation	-1	9
Instruments de crédit et dérivés	-18	24
Corrélation des temps de défaut	-2	2
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	-16	16
Corrélations <i>quanto</i>	0	6
<i>Spreads</i> de crédit	0	0
Instruments dérivés sur matières premières	0	4
Corrélations entre matières premières	0	4

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations raisonnables ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur ou l'impact de conditions de marché extrême.

(2) C'est-à-dire reprenant :

- Soit l'écart-type des prix de consensus (TOTEM...) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable ;
- Soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

3. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe et ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur telle que décrite paragraphe 1 *Définition et hiérarchie de la juste valeur*, ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

▪ Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux établissements de crédit et aux grandes entreprises, est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas eu de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

▪ Dettes

La juste valeur des dettes est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Dès lors que la dette est représentée par un instrument coté, sa juste valeur est égale à son cours de marché.

Pour les dettes à taux variable et celles dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des comptes à vue est égale à leur valeur comptable.

Note 4

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

■ Typologie des risques

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. Le risque-pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement. Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires. Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe ;
- le risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif, tel que les actifs immobiliers. Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR), en accord avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration ;
- le risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre. Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère ;
- le risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante tout en maintenant des coussins de sécurité adéquats permettant de couvrir des situations de *stress*. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en terme de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice « appétit pour le Risque » du Groupe.

1. ORGANISATION, PROCÉDURES ET MÉTHODES

1.1. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risque forte et la promotion de l'innovation. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des piliers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;

- faire de la maîtrise des risques un élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risque développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management*) qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risque, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

▪ 1.2.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et veille à son application en assumant et contrôlant les risques. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'appétit pour le risque au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent).

▪ 1.2.2. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

▪ 1.2.3. Le Comité des risques et le Comité des grands risques

Le Comité des risques du Groupe (CORISQ), présidé par la Direction générale, est composé des membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX), de responsables de la Direction des risques et, en tant que de besoin, des

représentants des Directions concernées par l'ordre du jour ; il se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risques du Groupe.

De manière générale, le Comité des risques du Groupe, sur proposition de la Direction des risques prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, risques de marché et risques opérationnels).

Le Comité des grands risques (CGR) constitue une instance *ad hoc* qui réunit, sous la présidence de la Direction générale, les responsables opérationnels et de la Direction des risques en charge de certaines expositions individuelles du Groupe.

■ 1.2.4. La Direction des risques

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par la définition, avec la Direction financière et les pôles, de l'appétit au risque du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- est co-responsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit au risque du Groupe qui est proposé à l'organe exécutif ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en oeuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risques tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit ou valide le système d'information « risques » et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers.

■ 1.2.5 Le Comité Nouveau Produit

Chaque direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un Comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce Comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

■ 1.2.6 La Direction financière

La Direction financière est notamment en charge du pilotage financier global et intégré du Groupe et à ce titre est chargée d'évaluer et de gérer les risques structurels de taux, de change et de liquidité.

La gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes, conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le département « Gestion du bilan et financement », chargé de la gestion du bilan et du financement du Groupe, notamment au travers de la mise en oeuvre des plans de financement et des plans de résilience conformément aux objectifs fixés, et dans le respect des obligations réglementaires. L'objectif principal est d'assurer un coût de financement maîtrisé et une diversification garantissant la sécurité du Groupe ;
- le département « Suivi des risques ALM », chargé du suivi des risques structurels sur l'ensemble du Groupe. A ce titre, ce département est en charge de la définition des normes de mesure et de modélisation, du contrôle des modèles de risques structurels et de l'instruction et du suivi des limites de risques structurels et des pratiques de gestion actif-passif. Ce département est par ailleurs supervisé fonctionnellement par la Direction des Risques.

Le pilotage des ressources rares (capital, liquidité, bilan) et de la performance en cohérence avec les objectifs stratégiques et dans le respect des obligations réglementaires est placé sous la responsabilité unique du département

Pilotage financier et stratégique.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*¹). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

2. LES RISQUES DE CRÉDIT

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

■ 2.1.1. Politique de crédit

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, Société Générale doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit au risque.

■ 2.1.2. Processus de validation

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating*), proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques qui se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

■ 2.1.3. Suivi des risques de crédit et de contrepartie

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de crédit et de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. MESURES DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le système de notation du Groupe s'appuie sur une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de modèles estimant les paramètres internes bâlois. Ces modèles sont utilisés pour le calcul des exigences réglementaires du Groupe en fonds propres. Ils répondent également à des objectifs de gestion du risque ou encore aux activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent des outils pour structurer, tarifier et approuver les transactions et contribuent à la détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

¹ ICAAP : (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) : il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

Dans le cadre du calcul des exigences en fonds propres selon la méthode avancée basée sur des modèles de notation interne (*Advance Internal Ratings Based : A-IRB*), Société Générale utilise les paramètres bâlois suivants :

- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default, EAD*) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêts, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi que celles au hors bilan converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor, CCF*) internes ou réglementaires (hypothèse de tirage) ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default, LGD*) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Ces trois paramètres permettent d'estimer les exigences réglementaires en fonds propres par le calcul de l'actif pondéré par le risque (*Risk Weighted Asset, RWA*) ainsi que la perte attendue (*Expected Loss, EL*), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité de la nature de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Ainsi, le Groupe prend en compte l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur.

De même, pour les expositions en approche basée sur des modèles de notation interne (*Internal Ratings Based : IRB*), le Groupe prend en compte les collatéraux (physiques ou financiers) au niveau du calcul de la LGD. Cet impact est répercuté soit au niveau des modèles de LGD des segments concernés, soit ligne à ligne.

Pour les expositions en approche standard : les techniques de réduction du risque de crédit éligibles (après déductions réglementaires) sont prises directement en compte dans l'EAD.

La grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe est couverte par des modèles internes de PD et LGD, pour l'essentiel en méthode A-IRB. Ces méthodes ont été validées en 2007 par le régulateur et font l'objet depuis cette date d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits d'*Asset- Backed Commercial Paper*.

2.3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

▪ 2.3.1. Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration Corporate

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 93% du montant total des protections.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit *Corporate* est stable à 1,2 Md EUR à fin décembre 2014 (1,4 Md EUR à fin décembre 2013). Sur 2014, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx) se sont légèrement contractés, faisant baisser la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*.

Tous les achats de protections sont réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur valeur notionnelle et leur juste valeur en opérations de *trading*.

▪ 2.3.2. Garanties et Collatéraux

Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les réhausseurs de crédit et les compagnies d'assurance, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

■ 2.3.3. L'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (le plus souvent quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'une bonne notation. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et / ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

Ainsi, au 31 décembre 2014, la majorité des opérations de gré à gré est collatéralisée : en montant², 62% des opérations avec un résultat latent positif (collatéral reçu par Société Générale) et 70% des opérations avec un résultat latent négatif (collatéral déposé par Société Générale).

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (*Over The Counter*, OTC) fait l'objet d'une surveillance permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du processus (règlement du collatéral, cash ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et / ou de résoudre les litiges sur appel de marge ;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

Par ailleurs, la réglementation EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) a publié en 2012 une série de mesures visant à améliorer la stabilité et la transparence du marché des dérivés, les principales étant l'utilisation de chambres de compensation pour les produits considérés comme suffisamment liquides et standardisés, le *reporting* de toutes les transactions sur produits dérivés, la mise en œuvre de procédures visant à réduire les différents types de risques (échange de collatéral, confirmation de transaction, compression des portefeuilles³) pour les dérivés de type OTC qui ne pourraient pas être traités en chambre de compensation. Certaines de ces mesures sont déjà en œuvre (réconciliation des portefeuilles, procédure de résolution des litiges, premières obligations de compensation, compression des portefeuilles) alors que d'autres ne le seront qu'en 2015. Ainsi à fin décembre 2014, 21% des opérations OTC, représentant 52% du nominal, sont réglées en chambre de compensation.

² Hors transactions OTC réglées en chambre de compensation.

³ Processus consistant à identifier les positions dont les risques peuvent se compenser et les remplacer par un nombre réduit de contrats tout en conservant la même exposition résiduelle

■ 2.3.4. Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

2.4. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

■ 2.4.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan se répartissent comme suit au 31 décembre 2014 :

	31.12.2014				31.12.2013*			
	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total
(En Md EUR)								
Encours non dépréciés	132,75	345,31	48,56	526,62	117,43	333,75	49,63	500,81
<i>dont encours non dépréciés avec impayés</i>	-	5,94	0,05	5,99	-	6,81	0,05	6,86
Encours dépréciés	0,41	25,69	0,09	26,19	0,63	27,55	0,16	28,35
Total brut	133,16	371,00	48,65	552,81	118,06	361,31	49,79	529,16
Dépréciation	(0,27)	(16,01)	(0,03)	(16,31)	(0,13)	(16,71)	(0,03)	(16,87)
Réévaluation des éléments couverts	-	0,59	0,04	0,63	-	0,40	0,03	0,43
Total net	132,89	355,58	48,66	537,12	117,93	344,99	49,79	512,72
Valeurs reçues en pension et titres reçus en pension livrée	-	14,79	32,05	46,84	-	15,40	25,62	41,02
Total	132,89	370,37	80,71	583,96	117,93	360,39	75,42	553,74

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Incluent les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,5% des encours bilan non dépréciés hors titres et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2013 (1,8% des encours bilan non dépréciés hors titres).

■ 2.4.2. Information relative à la concentration des risques

La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette section est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation. Les EAD en méthode standard sont reportés nettes de collatéraux.

Au 31 décembre 2014, l'EAD du Groupe est de 722 Md EUR (dont 550 Md EUR d'encours au bilan).

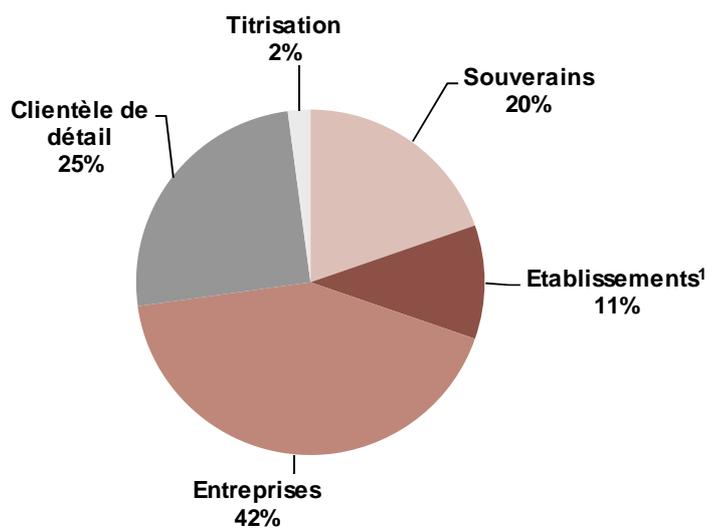
Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi et tout au long de la vie du dossier. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2014

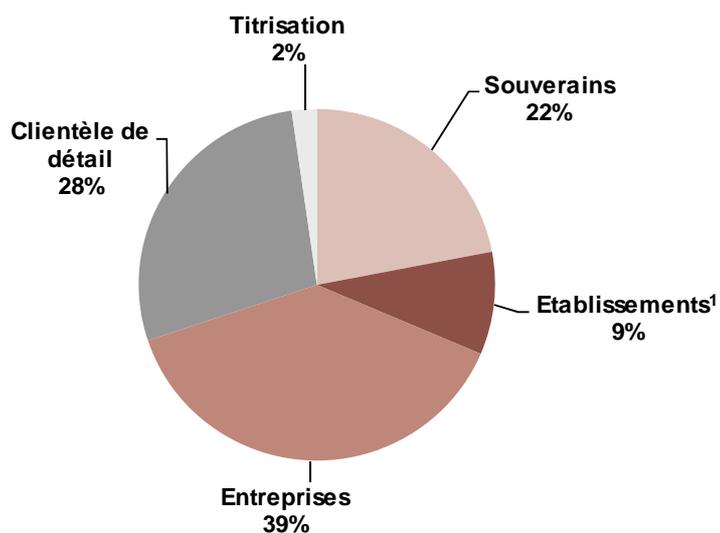
Engagements bilan et hors-bilan (soit 722 Md EUR d'EAD)



(1) Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2013

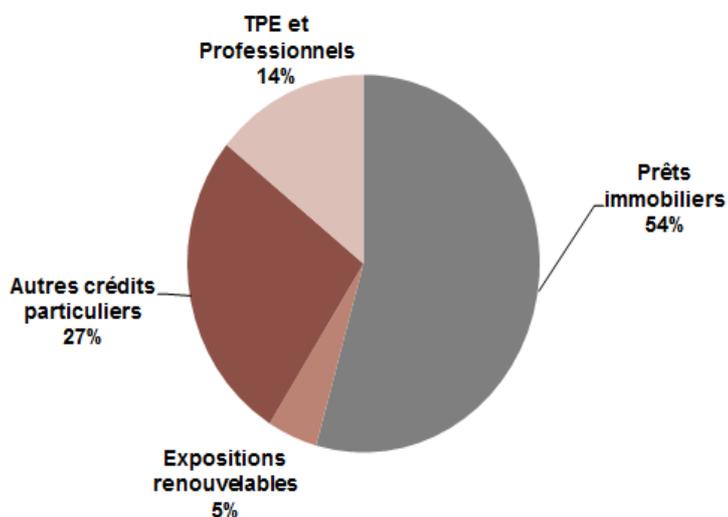
Engagements bilan et hors-bilan (soit 650 Md EUR d'EAD)



(1) Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

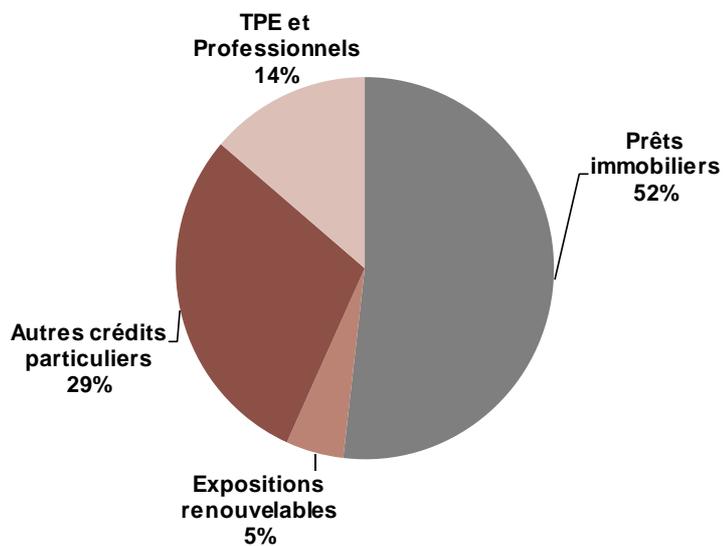
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Engagements bilan et hors-bilan (soit 179 Md EUR d'EAD)



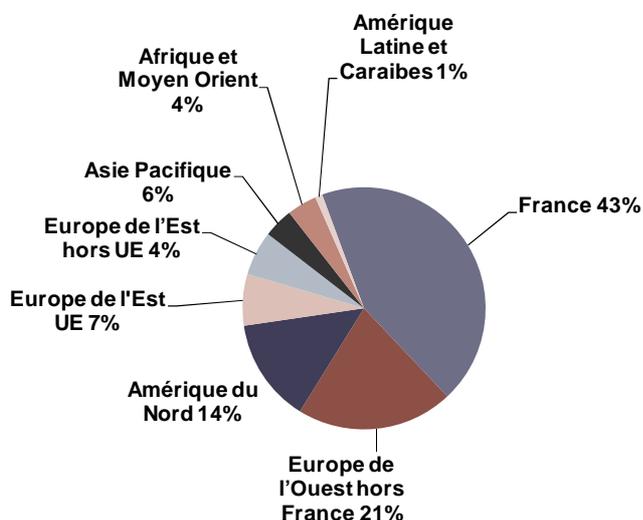
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Engagements bilan et hors-bilan (soit 181 Md EUR d'EAD)



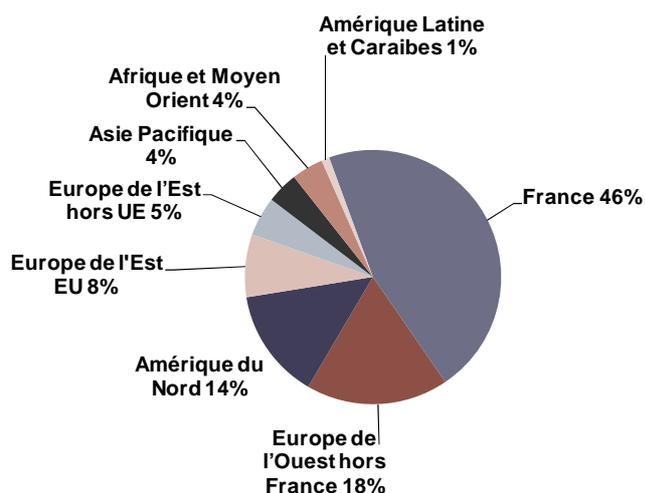
VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 722 Md EUR d'EAD)



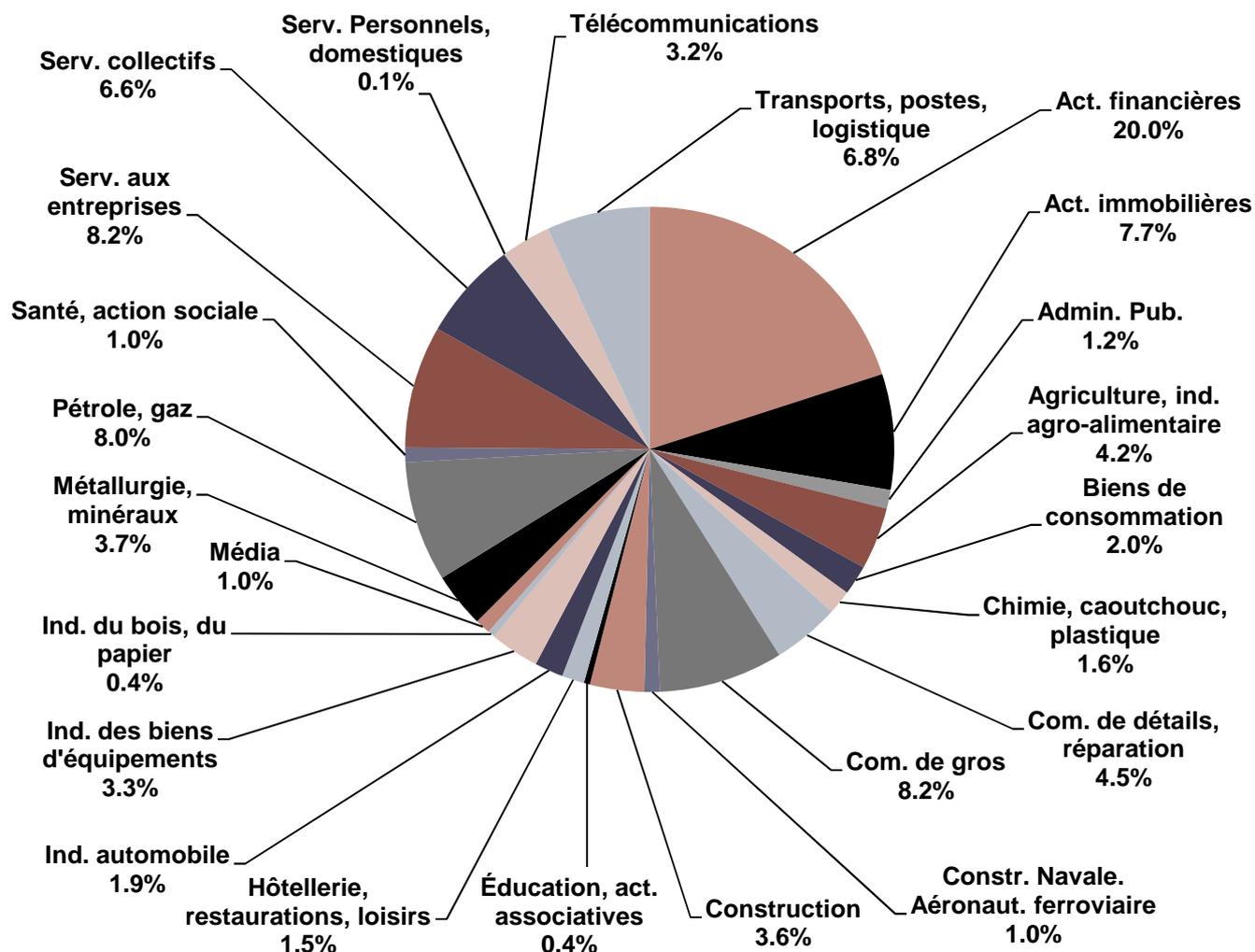
VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 650 Md EUR d'EAD)



Au 31 décembre 2014, 86% des EAD du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les pays développés . Plus de 43% des EAD sont portés par une clientèle française (25% sur le portefeuille non retail et 18% sur les particuliers).

**VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS ENTREPRISES DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014
(PORTEFEUILLE BALOIS, SOIT 300 Md EUR D'EAD)**



Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille *Corporate* s'élève à 300 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Corporate représentent 7 % de ce portefeuille.

■ 2.4.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

(En Md EUR)	31.12.2014			31.12.2013		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 91 jours	5,38	0,04	91%	6,17	0,05	91%
<i>dont impayés de moins de 31 jours</i>	<i>3,26</i>	<i>0,01</i>	<i>54%</i>	<i>4,31</i>	<i>0,04</i>	<i>63%</i>
Impayés de moins de entre 91 et 180 jours	0,29	0,01	5%	0,34		5%
Impayés de plus de 180 jours	0,27	0,00	4%	0,30		4%
Total	5,94	0,05	100%	6,81	0,05	100%

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 31 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

■ 2.4.4. Encours restructurés

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

Le montant total des encours de crédit restructurés au 31.12.2014 s'élève à 8,3 Md EUR.

■ 2.4.5. Garanties et collatéraux

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) est plafonné au montant des encours et s'élève 221 Md EUR au 31 décembre 2014, dont 111,5 Md EUR sur la clientèle de détail et 109,5 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 89,4 Md EUR et 48,5 Md EUR au 31 décembre 2013). Il s'agit du montant retenu dans le calcul de la dépréciation. Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2014 à 2,15 Md EUR (dont 1,25 Md EUR sur la clientèle de détail et 0,90 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2014 à 5,74 Md EUR (dont 1,96 Md EUR sur la clientèle de détail et 3,78 Md EUR sur les autres clientèles). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

2.5. DÉPRÉCIATIONS

Les dépréciations se décomposent en dépréciations spécifiques qui couvrent les contreparties en défaut et en dépréciations sur groupes d'actifs homogènes qui portent sur des encours de crédit sains.

■ 2.5.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

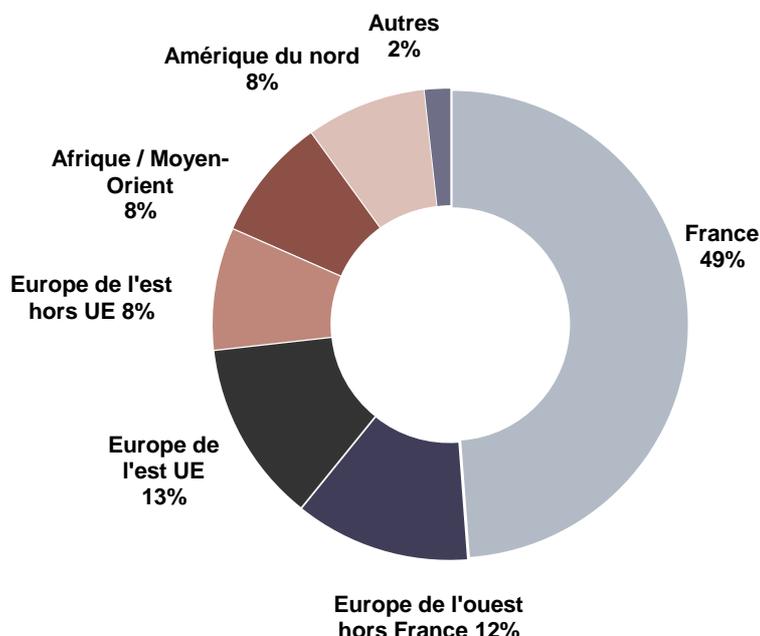
Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours ; et / ou
- quel que soit le type de crédit (immobilier ou autre), un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours restructurés en période probatoire, qui sont considérés en défaut au premier impayé) et / ou une procédure de recouvrement est entamée ; et / ou
- le crédit est restructuré depuis moins d'un an ; et / ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du Groupe.

Au 31 décembre 2014, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élèvent à 25,8 Md EUR (contre 27,8 Md EUR au 31 décembre 2013). Ils se répartissent comme suit :

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS INDIVIDUELLEMENT DÉPRÉCIÉS SUR PRÊTS ET CRÉANCES AU 31.12.2014



Au 31 décembre 2013, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 43% en France, 12% en Europe de l'ouest, 14% en Europe de l'est Union Européenne, 11% en Europe de l'est hors Union Européenne, 11% en Amérique du Nord, 6% en Afrique/Moyen-Orient, 2% en Asie et 1% en Amérique Latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2014, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 14,8 Md EUR ; il s'élevait à 15,5 Md EUR au 31 décembre 2013.

■ 2.5.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupes d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,26 Md EUR au 31 décembre 2014 ; il s'élevait à 1,21 Md EUR au 31 décembre 2013.

■ 2.5.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2013*	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2014
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + opérations de location financement	15 530	2 368	(3 208)	95	14 785
Groupes d'actifs homogènes	1 212	59	0	(15)	1 256
Actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à l'échéances, titres à revenus fixes	130	(17)	(19)	180	274
Autres	222	39	(40)	(19)	202
Total	17 094	2 449	(3 267)	241	16 517

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

3. LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat).

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, *via* notamment:

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité, en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;
- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, définis en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

À ce titre, la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites de VaR (Valeur en Risque), de *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et des principales métriques de risques de marché (sensibilités, nominal, etc.) à divers niveaux (Société Générale, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, Activités de marchés), est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché.

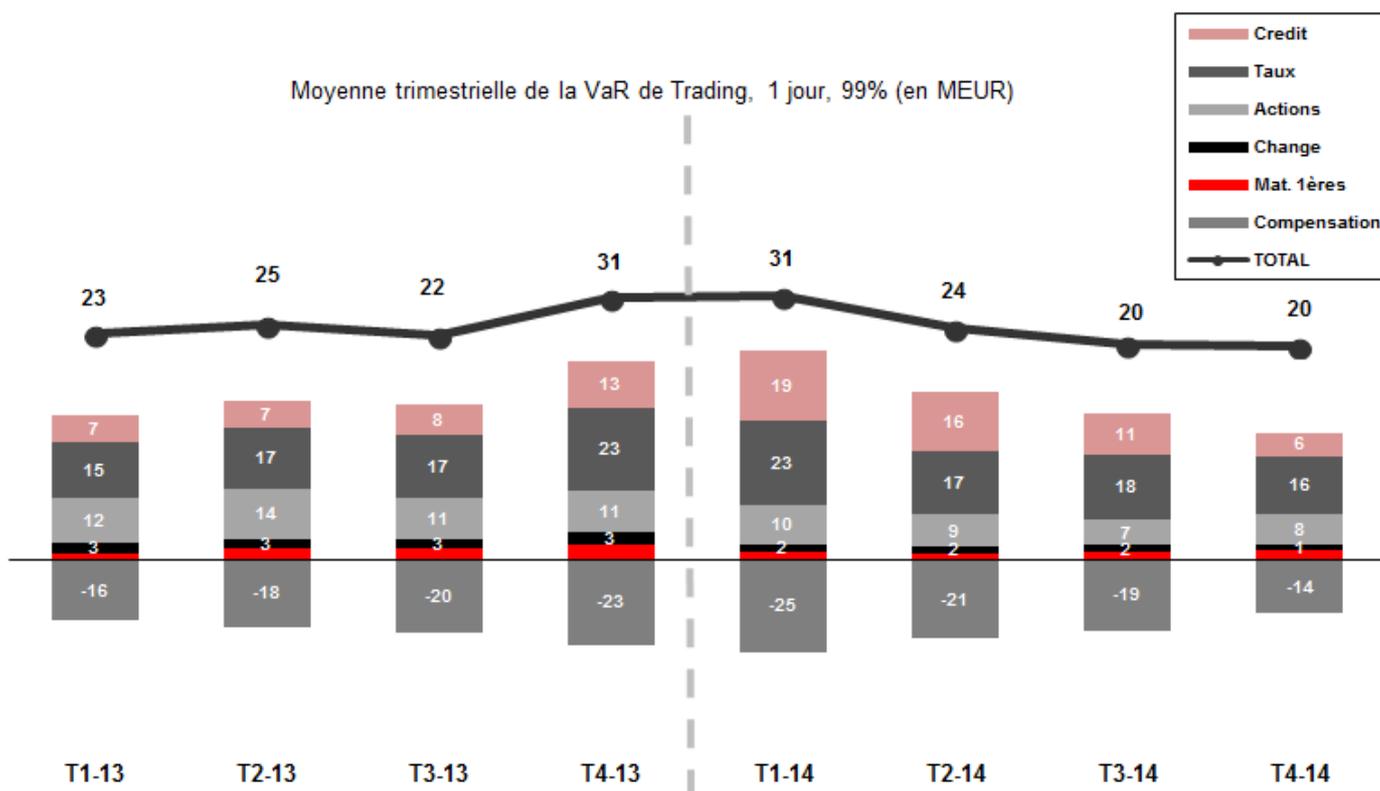
3.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office*.

Au titre de la CRD3 (*Capital Requirement Directive*) les indicateurs suivants sont également calculés de façon hebdomadaire : VaR stressée, IRC (*Incremental Risk Charge*) et CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Les charges en capital calculées par ces modèles internes complètent la VaR en prenant en compte les risques de migration de *rating* et de défaut et en limitant la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR DE TRADING - ÉVOLUTION 2013-2014
DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



■ **3.2.1. VaR Moyenne**

La VaR moyenne sur l'année 2014 s'établit à 24 M EUR contre 25 M EUR en 2013. Restée en moyenne à un niveau faible tout au long de 2014, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- en janvier, dans le prolongement de la tendance observée fin 2013, maintien de la VaR à un niveau moyen élevé dans des conditions de marché favorables ;
- puis baisse progressive à partir de février dans un climat d'incertitudes sur les marchés (tensions sur les émergents, crise en Ukraine), qui se poursuit au second trimestre en raison de la sortie des *scenarii* volatils du printemps 2013 de la fenêtre de calcul, impactant principalement les périmètres de taux ;
- le niveau de la VaR reste globalement peu élevé sur le second semestre et on assiste à une stabilisation autour d'un seuil de 20-25 M EUR. Les activités flux de *fixed income* sont les principales contributrices, avec ponctuellement des pics dus aux activités flux actions (notamment en juin). Le faible niveau de la VaR s'explique essentiellement par l'absence de *scenarii* volatils dans la fenêtre de calcul (hormis les quelques *scenarii* de fin d'année dont l'impact reste limité en moyenne) et une réduction des positions à partir de mi-octobre.

■ **3.2.2. Méthode de calcul de la VaR**

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii*;

- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99% est le plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- par définition, l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra day* ne sont pas pris en compte.

Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Par ailleurs, la pertinence du modèle est évaluée à travers un *back-testing* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Le résultat quotidien utilisé pour le *back-testing* intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (*Book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

▪ 3.2.3. VaR stressée (SVaR)

Fin 2011, Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de *stress* a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de prendre en compte des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières).

Cette fenêtre historique de *stress* fait l'objet d'une revue annuelle.

▪ 3.2.4. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur un ensemble de *scenarii* historiques et théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des *scenarii* historiques et théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu de l'ensemble des *scenarii* historiques et théoriques.

Les différents *scenarii* de *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques. En 2013, cette mesure en *stress test* s'appuyait ainsi sur un ensemble de 34 *scenarii*, dont 26 historiques et 8 théoriques. En 2014, une révision en profondeur de nos *scenarii* de *stress tests* globaux a entraîné une réduction de leur nombre de 34 à 18.

■ 3.2.5. Les stress tests historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Lors de la revue 2014 des 26 *scenarii* historiques précédemment en production, l'application de cette méthode de recherche systématique des fenêtres de marché les plus pénalisantes a conduit à retenir 3 *scenarii* historiques, et à en supprimer 19 non significatifs en termes d'impacts. Par ailleurs, 4 autres *scenarii* historiques, non retenus à l'issue de cette approche systématique, mais jugés pertinents car couvrant des périodes de crises avec des profils de chocs particuliers, ont été conservés et reclassés en *scenarii* théoriques à dire d'experts.

■ 3.2.6. Les stress tests théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 15 *scenarii* théoriques.

4. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre pour chacune des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio *Core Tier 1* aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Les Départements de suivi des risques ALM, au sein des Directions financières des pôles d'activité du Groupe, exercent un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

■ Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale

- valide et veille à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;
- examine et valide les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

■ Le département de suivi des risques ALM, au sein de la direction financière du Groupe est en charge

- de la définition de la politique de risques structurels du Groupe ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
- d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
- d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe ;
- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département de suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière risques du Groupe au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

■ **Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels**

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir, les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

■ **Objectif du Groupe**

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR.

■ **Mesure et suivi du risque structurel de taux**

Société Générale utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les trois plus importants sont :

- les *gaps* de taux (différence d'encours entre actifs et passifs à taux fixe par maturité) : l'échéancier des positions à taux fixe est le principal outil de suivi permettant d'évaluer les caractéristiques des opérations de couverture nécessaires, il est calculé de manière statique ;
- la sensibilité de la valeur économique est un indicateur supplémentaire, de nature synthétique, qui sert à fixer les limites applicables aux diverses entités ; il est mesuré comme la sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers *scenarii* de *stress* tient compte de la sensibilité générée par la production commerciale future sur une période glissante de trois ans, elle est calculée de manière dynamique.

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1%.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2014, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1,5% des fonds propres prudentiels et est restée sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 1 an, les emplois à taux fixe. Les opérations de macro-couverture sont réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, afin de maintenir la sensibilité des réseaux, dans le cadre des hypothèses retenues, à l'intérieur des limites. À fin décembre 2014, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à 76 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de 35 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2014. Ces entités représentent 90% des encours de crédits clientèle du Groupe.

TABLEAU 1 : POUR CE PÉRIMÈTRE D'ENTITÉS, MESURE AU 31 DÉCEMBRE 2014 DE LA SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DES TAUX DE +1%, INDIQUÉE PAR MATURITÉ

(En M EUR)

Inférieure à un an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
77	(249)	207	35

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

■ Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio *Core Tier 1* aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère. A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

■ Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio *Core Tier 1* aux variations de taux de change.

En 2014, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio *Core Tier 1* aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio *Core Tier 1* est encadrée par des limites par devises déterminées en fonction de l'appétit au risque du groupe dans ces devises).

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80%-125%. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

■ Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

■ Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en terme de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

31.12.2014 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	119	344	570	1 029	2 062
Transaction future hautement probable	391	332	521	42	1 286
Autres (change...)	74	281	32	-	386
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	584	957	1 123	1 071	3 734

31.12.2013 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	160	745	968	1 276	3 149
Transaction future hautement probable	100	275	427	(0)	802
Autres (change...)	1	249	161	-	411
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	261	1 269	1 556	1 276	4 363

■ Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

5. LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante ou en situation de crise.

5.1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du Groupe, dont les fonctions en matière de liquidité sont résumées ci-dessous :

- Le Conseil d'administration du Groupe :
 - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité dans le cadre de la fixation de l'appétit au risque du Groupe, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« horizon de survie »),
 - revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité,
 - examine régulièrement la situation du risque de liquidité du Groupe (*a minima* sur base trimestrielle).
- Le Comité exécutif :
 - fixe les limites de liquidité par pilier, et entité significative en liquidité dans le respect de l'appétit au risque du Groupe,
 - valide le programme d'émissions à moyen long terme du Groupe,
 - suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pilier.
- Le Comité financier :
 - se réunit toutes les six semaines sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec les représentants de la Direction des Risques et des piliers,
 - supervise la gestion du risque de liquidité, par délégation du Comité exécutif du Groupe,
 - suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pilier, et valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité,
 - examine l'encadrement des risques structurels du Groupe,
 - examine et valide les mesures proposées par les Départements.

Les piliers et les entités significatives en liquidité gèrent la liquidité sous supervision directe de la Direction financière du Groupe. Les autres entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes

réglementaires, sous la supervision de leur pilier de rattachement. Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité au Groupe.

La Direction financière du Groupe assure la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité *via* trois départements distincts, veillant à respecter un principe de séparation des fonctions de pilotage, d'exécution et de contrôle des risques :

- Le Département du Pilotage financier et stratégique, chargé :
 - d'établir le cadrage de la liquidité Groupe, dans le respect de ses objectifs stratégiques, des obligations réglementaires et des attentes du marché,
 - d'assurer la cohérence du pilotage de la liquidité avec les autres objectifs du Groupe en matière de rentabilité et de ressources rares,
 - de décliner les cibles et limites au niveau des piliers et d'assurer leur suivi,
 - d'assurer la veille réglementaire et l'élaboration des normes de pilotage pour les piliers.

- Le Département de Gestion du bilan et du financement, chargé :
 - de l'exécution du plan de financement du Groupe à court terme et à long terme,
 - de la supervision et de la coordination des fonctions de Trésorerie du Groupe,
 - d'assurer une veille de marché et d'apporter son expertise opérationnelle lors de la fixation des cibles en matière de pilotage de la liquidité,
 - de la gestion du collateral utilisé dans les opérations de refinancement (Banques centrales, *covered bonds*, titrisations, financements sécurisés),
 - de la gestion de la centrale financière du Groupe (gestion de la liquidité et des fonds propres au sein du Groupe), y compris des grilles de liquidité internes.

- Le Département de contrôle et suivi des risques structurels, chargé :
 - de la supervision, et du contrôle des risques structurels (taux, change, liquidité) portés par le Groupe,
 - en particulier du contrôle des modèles de risques structurels, eu égard aux principes et méthodologies définis, du suivi du respect des limites établies et des pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe,Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

En outre, plusieurs départements de la Direction des risques contribuent, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques sous la direction du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché,
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée,
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

5.2. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité permet d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration :

- la structure d'actif doit permettre aux métiers de développer leur activité de façon économe en liquidité et compatible avec la structure de passif cible. Ce développement doit veiller au respect des impasses de liquidité définies au sein du Groupe (en *scenario* statique ou en *stress*), ainsi que des exigences réglementaires,
- la structure de passif est fonction de la capacité des métiers à collecter des ressources auprès de la clientèle et de la capacité du Groupe à lever durablement des ressources sur les marchés, dans le respect de son appétit pour le risque.

Ce dispositif de pilotage s'appuie sur une mesure et un encadrement des impasses de liquidité des métiers en scénario de référence ou en situation de stress, de leurs besoins de financement auprès du Groupe, du financement levé sur le marché par le Groupe, des gisements d'actifs éligibles et de la contribution des métiers aux ratios réglementaires.

- Les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans les limites de fonctionnement de leurs activités, en se retournant vers la trésorerie centrale du Groupe ; celle-ci peut porter le

cas échéant une position de transformation/antitransformation qu'il lui appartient de suivre, gérer et piloter dans le cadre des limites de risque qui lui sont fixées.

- Les *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de *scenarii* systémiques, spécifiques ou combinés, sont encadrés au niveau du Groupe. Ils sont utilisés pour s'assurer du respect de l'horizon de survie fixé par le Conseil d'administration et calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils sont accompagnés d'un plan d'urgence (*Contingency Funding Plan*) prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité. La réserve de liquidité du Groupe comprend le *cash* placé en Banques Centrales et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de stress. Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous *stress*. La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise. La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un comité spécifique réunissant la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du pilier GBIS et est ajustée par délégation du Comité financier.
- Les besoins de financements des métiers (court et long terme) sont encadrés en fonction des objectifs de développement des franchises et en cohérence avec les capacités et cibles de levées de ressources du Groupe.
- Un plan de financement long terme, complément des ressources levées par les piliers, est dimensionné pour satisfaire les remboursements des échéances à venir et financer la croissance des métiers. Il tient compte des capacités de placement du Groupe, veille à optimiser le coût des levées et respecter les contraintes d'emprise sur les marchés; la diversification en terme d'émetteurs, de bassins d'investisseurs est également recherchée et pilotée. Concernant les actifs mobilisés dans le cadre de financements collatéralisés, au sein des financements de marché, le Groupe suit avec attention la proportion de financements collatéralisés et le taux de surcollatéralisation associé. L'objectif est d'optimiser l'utilisation du collatéral disponible dans le Groupe, respecter ses obligations existantes et minorer le coût de refinancement global.
- Les ressources court terme du Groupe sont dimensionnées afin de financer les besoins court terme des métiers, sur des horizons correspondant à leur gestion et dans le cadre de limites d'emprise sur le marché. Comme évoqué ci-dessus, elles sont dimensionnées au regard de la réserve de liquidité à l'actif, en fonction de l'horizon de survie sous *stress* fixé ainsi que l'objectif de LCR du Groupe (cf. infra).
- Le pilotage du Groupe tient compte du respect de ratios réglementaires cibles, les métiers étant encadrés sur leur contribution à ces ratios.

Il s'agit en particulier du « *Liquidity Coverage Ratio* » (LCR), ratio préconisé par le Comité de Bâle au niveau international et dont la définition a été finalisée par un Acte Délégué de la Commission Européenne le 10 octobre 2014, sur la base des standards techniques recommandés par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE). Ce *ratio* a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir durant un mois un *stress* sévère, combinant une crise de marché et une crise spécifique. Le niveau minimal du ratio est fixé au 1er octobre 2015 à 60% pour atteindre 100% au 1^{er} janvier 2018. Au 31 décembre 2014, le LCR du Groupe est supérieur à 100%.

La situation du Groupe en terme de liquidité a également permis le respect du coefficient de liquidité standard ACPR (ratio défini dans le cadre de la réglementation française en vigueur) qui est resté systématiquement supérieur au minimum requis de 100% en 2014.

Enfin, la liquidité est encadrée en prix *via* le barème de refinancement interne : les financements alloués aux métiers leur sont facturés sur la base de barèmes devant refléter le coût de la liquidité pour le Groupe. Ce dispositif vise à optimiser l'utilisation des sources de financements externes par les métiers et sert à piloter les équilibres de financement du bilan.

Société Générale a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6. GESTION DU CAPITAL ET RESPECT DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

6.1. DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LE GROUPE GÈRE SON CAPITAL

La politique d'utilisation des fonds propres répond à plusieurs priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la gestion et l'optimisation du portefeuille d'activités du groupe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par les autorités de supervision). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des *scenarii* de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les leviers actionnables sur le capital. La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées périodiquement.

6.2. RESPECT DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les réformes Bâle 3 sont mises en œuvre dans l'Union Européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4), qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Le ratio de solvabilité est calculé conformément aux modalités de calcul telles que définies par le CRR et précisées par les normes techniques de réglementation de l'Autorité Bancaire Européenne (RTS), y compris le projet de normes techniques relatif à l'évaluation prudente (RTS PVA). Le ratio est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels sont composés des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2). La réglementation Bâle 3 prévoit des déductions applicables pour l'essentiel aux fonds propres de base de catégorie 1.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres réglementaires sont fixées à 8% (déclinées en 4% sur le CET1 et 5,5% sur le *Tier 1* en 2014) des risques exprimés en terme d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Tout au long de l'année 2014, le groupe Société Générale a respecté ses exigences minimales en matière de ratios prudentiels de solvabilité.

6.3. REVUE DE LA QUALITE DES ACTIFS PAR LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE

Au cours de l'exercice 2014, la Banque Centrale Européenne (BCE) a réalisé une revue de la qualité des actifs (« Asset Quality Review ») et des tests de résistance (« Stress Tests ») auxquels ont été soumises les principales banques européennes en préalable à la supervision bancaire unique de la BCE dans la zone euro. Les résultats de cette revue ont été publiés par la BCE et l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) le 26 octobre 2014.

La BCE et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ont tout d'abord revu en profondeur les méthodologies comptables de la banque. Les régulateurs ont ensuite sélectionné et passé en revue près de la moitié des expositions du Groupe selon une méthodologie propre à la BCE, déterminée pour les besoins de l'exercice, portant principalement sur le provisionnement des risques de crédit et la valorisation des risques de marché.

Cette revue n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe ni sur les règles d'évaluation et de présentation de ces comptes.

Note 5

CAISSE ET BANQUES CENTRALES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013*
Caisse	2 740	2 741
Banques centrales	54 325	63 857
Total	57 065	66 598

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 6

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2014				31.12.2013*			
(En M EUR)	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
Portefeuille de transaction								
Obligations et autres instruments de dettes	59 216	7 661	857	67 734	72 918	2 458	480	75 856
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	84 971	5 193	-	90 164	111 149	4 399	1	115 549
Autres actifs financiers	18	120 861	343	121 222	2	89 172	303	89 477
Sous-total portefeuille de transaction	144 205	133 715	1 200	279 120	184 069	96 029	784	280 882
<i>dont titres prêtés</i>				11 001				30 754
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Obligations et autres instruments de dettes	9 890	126	66	10 082	8 264	41	70	8 375
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	15 135	731	205	16 071	11 499	862	216	12 577
Autres actifs financiers	-	14 659	550	15 209	-	14 831	198	15 029
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	275	-	275	-	177	-	177
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	25 025	15 791	821	41 637	19 763	15 911	484	36 158
<i>dont titres prêtés</i>				-				-
Dérivés de transaction								
Instruments de taux d'intérêts								
<i>Instruments fermes</i>	27	142 083	2 401	144 511	98	105 900	1 920	107 918
Swaps				104 331				80 065
FRA				726				99
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				178				35
Options de gré à gré				32 724				20 552
Caps, floors, collars				6 552				7 167
Instruments de change	848	22 039	112	22 999	389	17 244	33	17 666
<i>Instruments fermes</i>				17 589				13 295
<i>Instruments conditionnels</i>				5 410				4 371
Instruments sur actions et indices	292	22 734	477	23 503	28	21 623	414	22 065
<i>Instruments fermes</i>				1 628				1 778
<i>Instruments conditionnels</i>				21 875				20 287
Instruments sur matières premières	-	8 526	370	8 896	-	3 267	226	3 493
<i>Instruments fermes-Futures</i>				6 613				2 787
<i>Instruments conditionnels</i>				2 283				706
Dérivés de crédit	-	9 446	116	9 563	38	10 117	440	10 595
Autres instruments financiers à terme	8	222	78	308	11	224	100	335
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				163				162
<i>Instruments de gré à gré</i>				145				173
Sous-total dérivés de transaction	1 175	205 050	3 554	209 779	564	158 375	3 133	162 072
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽³⁾	170 405	354 556	5 575	530 536	204 396	270 315	4 401	479 112

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(3) Dont titres reçus en pension livrée pour 118 870 M EUR au 31 décembre 2014 contre 88 768 M EUR au 31 décembre 2013*.

Note 6 (suite)

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	31.12.2014				31.12.2013*			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽⁴⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽⁴⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽⁴⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽⁴⁾	Total
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	67	9 579	8 298	17 944	-	13 797	9 904	23 701
Dettes sur titres empruntés	4 203	50 728	-	54 931	44 229	56 570	13	100 812
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	3 133	7	3	3 143	4 733	17	-	4 750
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 584	-	2	1 586	1 155	-	2	1 157
Autres passifs financiers	3	142 955	256	143 214	-	98 996	120	99 116
Sous-total portefeuille de transaction⁽⁶⁾	8 990	203 269	8 559	220 818	50 117	169 380	10 039	229 536
Dérivés de transaction								
Instruments de taux d'intérêts	45	142 638	2 341	145 024	76	102 785	1 856	104 717
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				102 317				75 236
FRA				843				177
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				186				25
Options de gré à gré				34 372				21 292
Caps, floors, collars				7 306				7 987
Instruments de change	1 103	22 709	50	23 862	320	18 636	162	19 118
<i>Instruments fermes</i>				18 383				14 565
<i>Instruments conditionnels</i>				5 479				4 553
Instruments sur actions et indices	718	25 452	1 414	27 584	192	24 447	2 414	27 053
<i>Instruments fermes</i>				1 816				1 918
<i>Instruments conditionnels</i>				25 768				25 135
Instruments sur matières premières	-	8 198	211	8 409	-	3 690	91	3 781
<i>Instruments fermes-Futures</i>				5 964				2 756
<i>Instruments conditionnels</i>				2 445				1 025
Dérivés de crédit	-	9 223	272	9 495	53	9 642	360	10 055
Autres instruments financiers à terme	11	846	1	858	5	798	1	804
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				32				60
<i>Instruments de gré à gré</i>				826				744
Sous-total dérivés de transaction	1 877	209 066	4 289	215 232	646	159 998	4 884	165 528
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽⁶⁾	149	26 756	17 375	44 280	485	19 145	11 089	30 719
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽⁵⁾	11 016	439 091	30 223	480 330	51 248	348 523	26 012	425 783

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(4) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(5) Dont titres donnés en pension livrée pour 141 545 M EUR au 31 décembre 2014 contre 99 097 M EUR au 31 décembre 2013*.

MONTANT REMBOURSABLE À MATURITÉ DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	31.12.2014			31.12.2013		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽⁶⁾⁽⁷⁾	44 280	43 767	513	30 719	31 308	(589)

(6) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 139 M EUR au 31 décembre 2014.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(7) Constitué essentiellement par des EMTN indexés.

Note 6 (suite)

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

MOUVEMENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT DONT LA VALORISATION EST BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

	Portfeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêts	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	
(En M EUR)													
Solde au 1^{er} janvier 2014	480	1	303	70	216	198	1 920	33	414	226	440	100	4 401
Acquisitions	721	-	-	3	21	489	406	5	36	106	24	-	1 811
Cessions / Remboursements	(364)	-	-	(7)	(31)	(156)	(637)	(13)	(34)	(34)	(216)	-	(1 492)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁸⁾	(26)	(1)	-	-	-	(10)	(30)	(1)	(39)	-	(84)	-	(191)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁸⁾	22	-	-	-	-	15	145	17	-	-	40	-	239
Gains et pertes de la période ⁽⁹⁾	13	-	2	-	(8)	9	595	71	54	58	(64)	(30)	700
Différences de change	11	-	38	-	7	5	2	-	46	14	(24)	8	107
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	857	-	343	66	205	550	2 401	112	477	370	116	78	5 575

(8) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(9) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

MOUVEMENTS SUR LES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT DONT LA VALORISATION EST BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

	Portfeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction						Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Dettes représentées par un titre	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêts	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme		
(En M EUR)												
Solde au 1^{er} janvier 2014	9 904	13	2	120	1 856	162	2 414	91	360	1	11 089	26 012
Emissions	1 724	-	-	-	-	-	7	-	-	-	8 977	10 708
Rachats / reventes	(1 205)	-	5	140	(91)	(54)	(937)	52	(123)	-	319	(1 894)
Remboursements	(1 742)	-	-	-	-	-	(24)	-	-	-	(2 555)	(4 321)
Transfert vers Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	(1 213)	(3)	(2)	(11)	(134)	(2)	(123)	-	(67)	-	(1 226)	(2 781)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	440	-	-	13	86	16	21	-	9	-	46	631
Gains et pertes de la période ⁽¹¹⁾	115	(10)	-	(8)	603	(71)	(2)	63	93	-	621	1 404
Différences de change	275	-	-	2	21	(1)	58	5	-	-	104	464
Solde au 31 décembre 2014	8 298	-	5	256	2 341	50	1 414	211	272	1	17 375	30 223

(10) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(11) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Note 7

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014		31.12.2013*	
	Actif	Passif	Actif	Passif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	18 326	10 261	10 711	9 364
<i>Instruments conditionnels</i>				
Caps, floors, collars	150	-	33	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	162	22	48	30
Change à terme	-	-	-	1
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	1	10	2	3
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	704	301	488	219
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	-	219	10	163
Change à terme	61	54	53	29
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	44	35	129	6
Total	19 448	10 902	11 474	9 815

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 8

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	31.12.2014				31.12.2013*			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
Activité courante								
Obligations et autres instruments de dettes	113 741	14 453	327	128 521	100 925	15 766	247	116 938
<i>dont dépréciation**</i>				(268)				(295)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	11 543	1 556	82	13 181	9 945	1 081	134	11 160
<i>dont créances rattachées</i>				1				1
<i>dont perte de valeur**</i>				(1 245)				(1 400)
Sous-total activité courante	125 284	16 009	409	141 702	110 870	16 847	381	128 098
Titres actions détenus à long terme	158	404	1 458	2 020	381	365	1 388	2 134
<i>dont créances rattachées</i>				8				-
<i>dont perte de valeur</i>				(525)				(454)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	125 442	16 413	1 867	143 722	111 251	17 212	1 769	130 232
<i>dont titres prêtés</i>				19				601

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

** Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	2014
Solde au 1er janvier	130 232
Acquisitions	127 281
Cessions / remboursements ⁽³⁾	(118 697)
Transferts en Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	(3 639)
Variations de périmètre et autres	(1 359)
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	7 107
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	27
<i>Dont : augmentation</i>	(6)
<i>reprise</i>	42
<i>autres</i>	(9)
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(33)
Variation des créances rattachées	(60)
Différences de change	2 863
Solde au 31 décembre	143 722

(3) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

VARIATION DU STOCK D'ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE DONT LA VALORISATION EST BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

(En M EUR)	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde au 1er janvier 2014	247	134	1 388	1 769
Acquisitions	218	-	125	343
Cessions / remboursements	(132)	(52)	(278)	(462)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁴⁾	-	(48)	-	(48)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	1	44	41	86
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-	-	-	-
<i>Dont : augmentation</i>	-	-	-	-
<i>reprise</i>	-	-	-	-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	-	(11)	(11)
Variation des créances rattachées	1	-	8	9
Différences de change	-	4	25	29
Variations de périmètre et autres	(8)	-	160	152
Solde au 31 décembre 2014	327	82	1 458	1 867

(4) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

DÉCOMPOSITION DES GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	488	(21)	467
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	1 362	(612)	750
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en <i>Prêts et créances</i>	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	400	(187)	213
<i>Dont : sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1 384	(262)	
<i>sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	9 091	(533)	
<i>participation aux bénéfices différée</i>	(10 075)	608	
Total	2 250	(820)	1 430

Note 9

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	23 625	24 912
Prêts et comptes au jour le jour et autres	3 304	1 993
à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	21 083	21 937
Prêts subordonnés et participatifs	482	704
Créances rattachées	153	248
Total brut	48 647	49 794
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(27)	(30)
Réévaluation des éléments couverts	39	31
Total net	48 659	49 795
Titres reçus en pension livrée	32 050	25 625
Total	80 709	75 420
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit⁽²⁾	81 742	76 234

(1) Au 31 décembre 2014, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 89 M EUR contre 161 M EUR au 31 décembre 2013.

(2) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	-
Niveau 2	70 534	68 610
Niveau 3	11 208	7 624
TOTAL	81 742	76 234

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 10

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	9 616	10 320
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	312 448	303 747
<i>dont crédits de trésorerie</i>	89 047	83 619
<i>dont crédits à l'exportation</i>	10 815	11 072
<i>dont crédits à l'équipement</i>	51 023	53 325
<i>dont crédits à l'habitat</i>	106 618	106 400
<i>dont autres crédits</i>	54 945	49 331
Comptes ordinaires débiteurs	20 113	15 647
Créances rattachées	2 013	3 089
Total brut	344 190	332 803
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(13 949)	(14 740)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 254)	(1 209)
Réévaluation des éléments couverts	592	400
Total net	329 579	317 254
Valeurs reçues en pension	263	252
Titres reçus en pension livrée	14 526	15 145
Total des prêts et créances sur la clientèle	344 368	332 651
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle⁽²⁾	348 506	338 358

(1) Au 31 décembre 2014, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 23 723 M EUR contre 25 685 M EUR au 31 décembre 2013.

(2) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	2 058
Niveau 2	113 569	91 729
Niveau 3	234 937	244 571
TOTAL	348 506	338 358

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 11

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Location financement immobilier	7 997	8 157
Location financement mobilier	18 754	20 280
Créances rattachées	59	67
Total brut⁽¹⁾	26 810	28 504
Dépréciation sur créances individualisées	(809)	(760)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(2)	(3)
Total net	25 999	27 741
Juste valeur des créances de location financement et assimilées⁽²⁾	26 543	28 088

(1) Au 31 décembre 2014, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 966 M EUR contre 1 870 M EUR au 31 décembre 2013.

(2) Ventilation de la juste valeur des opérations de location financement et assimilées par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Niveau 1	-	-
Niveau 2	1 792	-
Niveau 3	24 751	28 088
TOTAL	26 543	28 088

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Montant des investissements bruts	29 594	31 591
à moins d'un an	8 169	7 937
de un à cinq ans	15 519	16 360
à plus de cinq ans	5 906	7 294
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	25 317	26 971
à moins d'un an	7 458	7 242
de un à cinq ans	13 421	14 011
à plus de cinq ans	4 438	5 718
Produits financiers non acquis	2 784	3 087
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 493	1 533

Note 12

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Obligations et autres instruments de dettes	4 372	993
Dépréciation	(4)	(4)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance⁽¹⁾	4 368	989
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance⁽²⁾	4 451	1 000

(1) Dont 3 639 M EUR d'actifs financiers disponibles à la vente transférés en actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

(2) Ventilation de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Niveau 1	4 341	863
Niveau 2	91	99
Niveau 3	19	38
TOTAL	4 451	1 000

Note 13

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Créances d'impôts exigibles	1 264	1 228
Actifs d'impôts différés	6 183	6 079
<i>dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	3 547	3 635
<i>dont impôts différés sur différences temporaires</i>	2 636	2 444
Total	7 447	7 307

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Dettes d'impôts exigibles	990	1 249
Passifs d'impôts différés	426	364
Total	1 416	1 613

Les impôts différés sur éléments débités ou crédités directement en capitaux propres s'analysent comme suit :

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(407)	(129)
Actifs financiers disponibles à la vente	(353)	(86)
Instruments dérivés de couverture	(17)	(33)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(37)	(10)
Sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	270	158
Ecart actuariels sur avantages post-emploi	270	158
Total⁽¹⁾	(137)	29

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont -6 M EUR au 31 décembre 2014 sont inclus dans les actifs d'impôts différés et 131 M EUR dans les passifs d'impôts différés contre 121 M EUR et 92 M EUR au 31 décembre 2013.

Impôts différés sur reports déficitaires par groupe fiscal présents à l'actif du bilan

Au 31 décembre 2014, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2014	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	3 547	-	-
<i>dont groupe fiscal France</i>	2 957	<i>illimité⁽²⁾</i>	<i>11 ans</i>
<i>dont groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique</i>	377	<i>20 ans</i>	<i>6 ans</i>
<i>dont autres</i>	213	-	-

(2) En application de la Loi de Finances 2013 (art. 24), l'imputation des déficits est plafonnée à 1 M EUR majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

Note 14

AUTRES ACTIFS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013*
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	33 494	26 330
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	7 144	5 728
Charges payées ou comptabilisées d'avance	556	559
Autres débiteurs divers	24 273	21 746
Total brut	65 467	54 363
Dépréciation	(229)	(245)
Total net	65 238	54 118

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 15

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(En M EUR)					Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2013*							
	Valeur brute au 31.12.2013*	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2014	Dotations aux amortissements de l'année 2014	Dépréciations de l'année 2014	Reprises d'amortissements de l'année 2014	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2014	Valeur nette au 31.12.2013*	
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 570	95	(15)	(8)	1 642	(1 305)	(130)	-	15	38	260	265
Immobilisations générées en interne	1 950	34	(4)	203	2 183	(1 372)	(236)	-	2	(46)	531	578
Immobilisations en cours	349	320	(1)	(260)	408	-	-	-	-	-	408	349
Autres	708	4	(8)	14	718	(286)	(35)	-	-	(5)	392	422
Sous-total	4 577	453	(28)	(51)	4 951	(2 963)	(401)	-	17	(13)	1 591	1 614
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	5 298	37	(27)	(173)	5 135	(1 685)	(166)	(11)	9	63	3 345	3 613
Immobilisations en cours	339	226	(3)	(137)	425	-	-	-	-	-	425	339
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	14 985	5 184	(4 328)	(63)	15 778	(4 772)	(2 496)	(38)	2 276	28	10 776	10 213
Autres	5 262	290	(185)	3	5 370	(3 967)	(350)	(2)	129	61	1 241	1 295
Sous-total	25 884	5 737	(4 543)	(370)	26 708	(10 424)	(3 012)	(51)	2 414	152	15 787	15 460
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	393	2	(102)	328	621	(161)	(8)	-	69	-	521	232
Immobilisations en cours	285	52	-	(319)	18	-	-	-	-	-	18	285
Sous-total	678	54	(102)	9	639	(161)	(8)	-	69	-	539	517
Total immobilisations corporelles et incorporelles	31 139	6 244	(4 673)	(412)	32 298	(13 548)	(3 421)	(51)	2 500	139	17 917	17 591

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

LOCATION SIMPLE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	3 007	2 829
de un à cinq ans	5 061	4 270
à plus de cinq ans	23	26
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	8 091	7 125

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 16

ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur l'année 2014 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) depuis le 31 décembre 2013 :

(En M EUR)	Valeur nette au 31.12.2013*	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Pertes de valeur	Différence de change	Valeur nette au 31.12.2014
Banque de détail en France	837		(39)			798
Réseaux Société Générale	326		(39)			287
Crédit du Nord	511					511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	3 272		(9)	(525)	(52)	2 686
Europe	1 910					1 910
Russie	579			(525)	(54)	-
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	263		(9)			254
Assurances	10					10
Financement d'équipement professionnel	335					335
Services Financiers Location automobile	175				2	177
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	859		(26)		14	847
Banque de Financement et d'Investissement*	44				5	49
Banque Privée	344		(26)		9	327
Métier Titres	471					471
TOTAL	4 968	-	(74)	(525)	(38)	4 331

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013 suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et IFRS 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Au 31 décembre 2014, l'UGT Courtage du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs a été intégrée au sein de l'UGT Banque de Financement et d'Investissement afin de refléter l'intégration verticale de ce métier suite à la prise de contrôle exclusif de Newedge Group.

Note 16 (suite)

ECARTS D'ACQUISITION

Au 31 décembre 2014, les écarts d'acquisition sont répartis au sein des 11 UGT suivantes :

Pilier	Activités
Banque de détail en France	
Réseaux Société Générale	Réseau de banque de détail Société Générale, activités de banque en ligne Boursorama, crédit à la consommation et à l'équipement en France et service de gestion de flux et de paiements
Crédit Du Nord	Réseau de banque de détail du Crédit du Nord et de ses 8 banques régionales
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	
Europe	Banque de détail et crédit à la consommation en Europe incluant notamment l'Allemagne (Hanseatic bank, BDK), l'Italie (Fiditalia), la Roumanie (BRD), la République tchèque (KB, Essox) et la Pologne (Eurobank)
Russie	Groupe bancaire intégré incluant les marques Rosbank et de ses filiales DeltaCredit et Rusfinance
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	Banque de détail et crédit à la consommation dans la zone Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer incluant notamment le Maroc (SGMB), l'Algérie, la Tunisie (UIB), le Cameroun (SGBC), la Côte d'Ivoire (SGBCI), la Chine (SG China) et le Sénégal
Assurances	Activités d'assurance vie et dommages en France et à l'international (Sogecap, Sogessur et Oradéa Vie)
Financement d'équipement professionnel	Financement des ventes et des équipements professionnels au sein de Societe Generale Equipment Finance
Services Financiers Location automobile	Services de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles (ALD Automotive)
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	
Banque de Financement et d'Investissement	Conseil, financement et solutions de marché aux entreprises, institutions financières, secteur public, <i>family offices</i> et services de compensation et d'exécution sur les produits dérivés
Banque Privée	Solutions de gestion de fortune en France et à l'international
Métier Titres	Gamme complète de services titres (SGSS)

Le Groupe réalise au 31 décembre 2014 un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune. Ils sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans extrapolés sur une période de croissance soutenable (généralement de 6 années supplémentaires), représentative du cycle économique de l'industrie bancaire, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale) :

- Dans le prolongement des tests 2013, les fonds propres alloués correspondent au 31/12/2014 à 10% des emplois pondérés ;
- Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche *SG Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (*beta*) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement, ou leur moyenne pondérée par les fonds propres normatifs dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs Etats ;
- Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés pour les UGT au sein des 3 piliers du Groupe :

Hypothèses au 31 décembre 2014	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Banque de détail en France		
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	8%	2%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux		
Banque de détail et crédit à la consommation	10,2% à 13,9%	3% à 3,5%
Assurances	9,0%	2,5%
Financement d'équipement professionnel et Services Financiers Location automobile	9,7%	2%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
Banque de Financement et d'Investissement	11,0%	2%
Banque Privée et Métier Titres	9,0% à 9,2%	2%

Note 16 (suite)

ECARTS D'ACQUISITION

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Banque de détail en France

Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	<ul style="list-style-type: none">• Malgré les contraintes de l'environnement économique, développement des fonds de commerce des réseaux de détail via des actions de conquête ciblées et l'activation de relais de croissance (Nouvelle Banque Privée, épargne financière, protection des biens et des personnes)• Accélération de la transformation opérationnelle et investissement dans la transition digitale• Forte discipline sur les frais généraux et la maîtrise des risques
--	---

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

Europe	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance de la région et de renforcer les positions concurrentielles de nos implantations• Poursuite de la normalisation du coût du risque et forte discipline sur les frais généraux
Russie	<ul style="list-style-type: none">• Dans un contexte économique dégradé, poursuite du processus de transformation de Rosbank, axée sur l'efficacité du dispositif retail, les systèmes d'information, la qualité de service aux clients et la mutualisation au sein du dispositif russe• Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	<ul style="list-style-type: none">• Développement de notre dispositif commercial afin de capter le potentiel de l'émergence d'une classe moyenne• Attention maintenue sur l'efficacité opérationnelle
Assurances	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite d'une croissance dynamique et du développement à l'international du modèle de bancassurance en synergie avec le réseau de banque de détail, le nouveau dispositif de Banque Privée et les services financiers internationaux
Financement d'équipement professionnel et Services Financiers Location automobile	<ul style="list-style-type: none">• Maintien du <i>leadership</i> sur ces métiers de financement aux entreprises• Poursuite du dynamisme d'ALD dans un environnement international très concurrentiel• Croissance soutenue des activités de financement d'équipement

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

Banque de Financement et d'Investissement	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation des métiers à un environnement concurrentiel et poursuite des investissements métiers et réglementaires• Maintien des franchises leaders de marchés (actions) et de financements (matières premières, structurés)• Développement de relais de croissance et notamment des revenus clients et des synergies• Accélération de l'adaptation des activités de marché, notamment des métiers de flux, et concrétisation de l'intégration de Newedge
Banque Privée et Métier Titres	<ul style="list-style-type: none">• Croissance de la banque privée tirée par une collecte positive et le maintien d'un bon niveau de marge, développement des synergies avec les réseaux de banque de détail, tant en France qu'à l'international, et avec la banque de financement et d'investissement• Renforcement de la dynamique commerciale de SGSS en Europe et investissement dans les systèmes d'information

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation de certaines hypothèses telles que la croissance à long terme, le taux d'actualisation et la rentabilité.

Au cours du premier trimestre 2014, le Groupe a revu la valeur de l'UGT Russie au sein du Pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux, et a réalisé un test de dépréciation de son écart d'acquisition, compte tenu de l'évolution de l'environnement économique russe. Du fait des incertitudes croissantes de l'environnement et du ralentissement économique qui décale dans le temps les performances attendues du Groupe Rosbank, le Groupe a déprécié la totalité de l'écart d'acquisition de l'UGT Russie et enregistré une perte de valeur d'un montant de 525 M EUR.

Au 31 décembre 2014, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, les tests de dépréciation ont été effectués sur la base d'une série d'hypothèses prudentes ou de tests de sensibilité.

Après prise en compte des dépréciations passées, les valeurs recouvrables font preuve d'une faible sensibilité à une variation supplémentaire des hypothèses de taux d'actualisation, de croissance à long terme et opérationnelles. Ainsi :

- une augmentation de 50 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus entrainerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 6,9% sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- de même, une réduction de 50 points de base des taux de croissance à long terme entrainerait une diminution de 2,2% de la valeur recouvrable sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

Note 17

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013*
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	14 767	15 185
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	2 560	3 216
Sous-total	17 327	18 401
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	49 963	44 942
Valeurs données en pension à terme	44	50
Sous-total	50 007	44 992
Dettes rattachées	128	214
Réévaluation des éléments couverts	188	144
Titres donnés en pension	23 640	23 038
Total	91 290	86 789
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit⁽¹⁾	91 577	86 621

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	2 474
Niveau 2	88 146	82 436
Niveau 3	3 431	1 711
TOTAL	91 577	86 621

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 18

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	57 550	57 764
A terme	22 235	20 754
Sous-total	79 785	78 518
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	62 267	58 565
Particuliers	50 515	48 655
Clientèle financière	32 539	21 776
Autres ⁽¹⁾	12 022	13 738
Sous-total	157 343	142 734
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	44 557	43 126
Particuliers	16 055	17 543
Clientèle financière	20 704	21 529
Autres ⁽¹⁾	7 909	9 165
Sous-total	89 225	91 363
Dettes rattachées	889	1 011
Réévaluation des éléments couverts	433	313
Total dépôts clientèle	327 675	313 939
Valeurs données en pension à la clientèle	89	209
Titres donnés en pension à la clientèle	21 971	20 024
Total	349 735	334 172
Juste valeur des dettes envers la clientèle⁽²⁾	349 810	333 901

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Ventilation de la juste valeur des dettes envers la clientèle par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	-
Niveau 2	335 914	328 222
Niveau 3	13 896	5 679
TOTAL	349 810	333 901

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 19

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013*
Bons de caisse	947	790
Emprunts obligataires	22 255	21 218
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	81 890	113 726
Dettes rattachées	970	1 096
Sous-total	106 062	136 830
Réévaluation des éléments couverts	2 596	1 568
Total	108 658	138 398
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>32 099</i>	<i>40 513</i>
Juste valeur des dettes représentées par un titre⁽¹⁾	110 261	138 257

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes représentées par un titre par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	19 411	20 843
Niveau 2	89 371	117 414
Niveau 3	1 479	-
TOTAL	110 261	138 257

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 20

AUTRES PASSIFS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013*
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	41 222	20 029
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	6 909	7 192
Autres opérations sur titres	16	22
Charges à payer sur engagements sociaux	2 761	2 620
Produits constatés d'avance	1 558	1 708
Autres créditeurs divers	22 658	21 954
Total	75 124	53 525

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 21

COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Plans d'épargne-logement (PEL)	16 514	14 801
ancienneté de moins de 4 ans	7 023	5 793
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4 281	3 166
ancienneté de plus de 10 ans	5 210	5 842
Comptes épargne-logement (CEL)	1 502	1 666
Total	18 016	16 467

2. ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
ancienneté de moins de 4 ans	64	99
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	101	121
ancienneté de plus de 10 ans	12	16
Total	177	236

3. PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2013	Dotations	Reprises	31.12.2014
Plans d'épargne-logement	120	116	(12)	224
ancienneté de moins de 4 ans	8	-	(6)	2
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	9	1	(6)	4
ancienneté de plus de 10 ans	103	115	-	218
Comptes épargne-logement	7	-	(7)	0
Total	127	116	(19)	224

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagements, aux conséquences potentiellement défavorables, générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2014, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 1,24% des encours totaux au 31 décembre 2014.

4. MODALITES DE DETERMINATION DES PARAMETRES D'EVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 22

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

1. DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2013*	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2014
Etablissements de crédit	30	1	(6)	(5)	-	2	27
Crédits à la clientèle	14 740	5 216	(2 947)	2 269	(3 143)	83	13 949
Créances de location financement et assimilées	760	438	(335)	103	(66)	12	809
Groupes d'actifs homogènes	1 212	467	(408)	59	-	(15)	1 256
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾⁽²⁾	2 149	38	(135)	(97)	(19)	5	2 038
Autres ⁽¹⁾	447	290	(141)	149	(50)	(12)	534
Total	19 338	6 450	(3 972)	2 478	(3 278)	75	18 613

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont 25 M EUR de dotations nettes relatives au risque de contrepartie.

(2) Dont dotations aux dépréciations sur titres à revenu variable hors activité assurance pour 28 M EUR et qui se décomposent comme suit :

- 13 M EUR : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2013 ;
- 15 M EUR : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2013.

2. PROVISIONS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2013*	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecart actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2014
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	10	2	-	2	-	-	-	12
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	282	306	(263)	43	-	-	(21)	304
Provisions sur avantages du personnel	1 637	317	(492)	(175)	-	313	36	1 811
Provisions fiscales	181	136	(19)	117	(17)	-	17	298
Autres provisions ⁽³⁾	1 697	723	(182)	541	(183)	-	12	2 067
Total	3 807	1 484	(956)	528	(200)	313	44	4 492

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(3) Dont :

- dotations nettes relatives au coût du risque pour 372 M EUR, comprenant essentiellement des dotations aux provisions pour litiges (Cf. Note 40) ;
- dotations nettes relatives aux provisions PEL/CEL pour 97 M EUR au 31 décembre 2014 pour les Réseaux France (Cf. Note 21).

Note 23

AVANTAGES DU PERSONNEL

1. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraites à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

2. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
A - Valeur actualisée des engagements financés	3 024	2 493
B - Juste valeur des actifs de financement (actifs de régime et actifs distincts)	(2 357)	(2 007)
C = A + B Solde des régimes financés	667	486
D - Valeur actualisée des engagements non financés	423	373
E - Effet du plafonnement d'actif	2	2
C + D + E = Solde net comptabilisé au bilan	1 092	861

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Notes :

1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. En France, le régime additif de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de Société Générale, telle que décrite dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'Agirc. Au Royaume-Uni, le régime à prestations définies ayant été fermé aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES

(En M EUR)	2014	2013*
Coût des services de l'année y compris charges sociales	93	94
Cotisations salariales	(5)	(5)
Coût des services passés / réductions	(12)	47
Effet des liquidations	(10)	(1)
Intérêts nets	25	29
Transfert d'actifs non reconnus	2	0
Composantes reconnues en résultat	93	164
Ecarts actuariels liés aux actifs ⁽¹⁾	(195)	(38)
Ecarts actuariels suite à changements d'hypothèses démographiques	15	1
Ecarts actuariels suite à changements d'hypothèses économiques et financières	505	(181)
Ecarts actuariels d'expérience	18	5
Effet du plafonnement d'actifs	1	1
Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres⁽²⁾	344	(212)
Total des composantes du coût des prestations définies	437	(48)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

(2) Au titre de 2013, l'écart avec la rubrique Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi de l'Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres provient essentiellement de la variation des actifs et passifs reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés ainsi que des actifs des entités consolidées par mise en équivalence.

Note 23 (suite)

AVANTAGES DU PERSONNEL

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

■ 2.3.1. Variations de la valeur actualisée des obligations

(En M EUR)	2014	2013*
Solde au 1^{er} janvier	2 866	3 117
Coût des services de l'année y compris charges sociales	93	93
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	(12)	47
Effet des liquidations	(45)	(2)
Intérêts nets	99	94
Ecart actuariels suite aux changements d'hypothèses démographiques	15	1
Ecart actuariels suite aux changements d'hypothèses économiques et financières	505	(181)
Ecart actuariels d'expérience	18	5
Conversion en devises	88	(44)
Prestations servies	(179)	(168)
Modification du périmètre de consolidation	(1)	(74)
Transferts et autres	-	(22)
Solde au 31 décembre	3 447	2 866

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

■ 2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs de financement (des actifs du régime et des actifs distincts)

(En M EUR)	2014	2013*
Solde au 1^{er} janvier	2 007	1 969
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	72	63
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	2	0
Ecart actuariels liés aux actifs	195	38
Conversion en devises	81	(31)
Cotisations salariales	5	5
Cotisations patronales	164	119
Prestations servies	(138)	(132)
Modification du périmètre de consolidation	0	(39)
Transferts et autres	(31)	15
Solde au 31 décembre ⁽¹⁾	2 357	2 007

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont 151 M EUR au titre des actifs distincts au 31 décembre 2014 (71 M EUR au 31 décembre 2013).

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES

■ 2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement (composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 46% d'obligations, 40% d'actions, 2% de monétaire et 12% autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régimes s'élèvent à un montant de 18 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2015 sont estimées à 20 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les stratégies de couverture des régimes sont définies localement en lien avec les Directions Financières et les Ressources Humaines des entités, par des structures *ad hoc* (Trustees, Fondations, structures paritaires,...) le cas échéant. Par ailleurs, les stratégies d'investissement ou de financement des passifs sociaux sont suivies au niveau Groupe à travers une gouvernance globale. Des comités, en présence de représentants de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction Financière et de la Direction des Risques ont pour objet de définir les *guidelines* du Groupe en matière d'investissement et de gestion des passifs, de valider les décisions, et de suivre les risques associés pour le Groupe.

Selon les durations des régimes et les réglementations locales, les actifs de couverture sont investis en actions et/ou en produits de taux, garantis ou non.

Les régimes sont couverts globalement à hauteur de 66%, mais que selon les entités et les régimes, le taux de couverture varie entre 0% et 100%.

Note 23 (suite)

AVANTAGES DU PERSONNEL

■ 2.4.2. Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs des régimes	264	102
Actifs distincts	2	-

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2014	31.12.2013*
Taux d'escompte		
Europe	2,19%	3,41%
Amériques	4,13%	5,08%
Asie-Océanie-Afrique	1,59%	2,61%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,28%	2,14%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	1,63%	1,68%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,64%	0,67%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	2,15%	2,31%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	9,56	9,76
Amériques	8,61	9,02
Asie-Océanie-Afrique	13,02	13,68
Duration (en années)		
Europe	15,79	14,25
Amériques	18,53	18,81
Asie-Océanie-Afrique	9,97	9,81

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Notes:

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actualisée des engagements.
2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.
Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.
4. Les hypothèses ci-dessus ont été appliquées sur les régimes postérieurs à l'emploi.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2014	31.12.2013*
Variation de +1% du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	-14%	-12%
Variation de +1% du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	12%	11%
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	5%	4%

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes des variations observées pondérées par la valeur actualisée des engagements

3. AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 454 M EUR.

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 165 M EUR.

Note 24

DETTES SUBORDONNÉES

Devises d'émission	Dates d'échéance						Encours	Encours
	2015	2016	2017	2018	2019	Autres	31.12.2014	31.12.2013*
Titres subordonnés								
EUR	789	767	172	1 397	354	2 513	5 992	5 588
USD	62	427	-	-	-	824	1 313	434
GBP	-	-	-	355	-	-	355	331
Autres devises	4	-	-	-	-	-	4	9
Sous-total	855	1 194	172	1 752	354	3 337	7 664	6 362
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	-	-	3	21	24	66
Autres devises	-	-	-	9	173	46	228	314
Sous-total	-	-	-	9	176	67	252	380
Dettes rattachées	188	-	-	-	-	-	188	178
Total hors réévaluation des éléments couverts	1 043	1 194	172	1 761	530	3 404	8 104	6 920
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-	-	-	-	730	587
Total							8 834	7 507

La juste valeur des dettes subordonnées se ventile comme suit (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation) :

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	-
Niveau 2	9 649	7 789
Niveau 3	-	-
TOTAL	9 649	7 789

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 25

COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toutes circonstances, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties.

A cet égard le Groupe inscrit notamment dans son bilan le montant net des instruments financiers conclus avec certaines chambres de compensation lorsqu'elles permettent effectivement un règlement net via des appels de marges quotidiens en trésorerie, ou lorsque leur mécanisme de règlement brut possède des caractéristiques qui éliminent ou rendent négligeables le risque de crédit et le risque de liquidité et font par ailleurs que les sommes à verser ou à recevoir sont traitées dans un même processus ou cycle de règlement.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions-cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers dans la mesure où la gestion du risque de contrepartie met en œuvre d'autres mécanismes de réduction qui viennent en complément de ces accords de compensation.

Les encours bruts des actifs financiers et passifs financiers faisant l'objet de ces compensations sont rapprochés avec les encours consolidés présentés au bilan (Total des actifs et passifs au bilan) après indication des montants qui ont été compensés au bilan pour ces différents instruments (Montants compensés) et des encours des autres actifs et passifs financiers qui ne font l'objet d'aucune compensation ni convention cadre de compensation ou accord similaire (Montants des actifs et passifs non compensables).

DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF

	Actifs financiers compensables							Montants des actifs non compensables	Total des actifs au bilan ⁽²⁾
	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽¹⁾			Position nette		
	Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie			
<i>(En M EUR)</i>									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	371 273	171 658	199 615	164 717	17 690	162	17 046	29 612	229 227
Titres prêtés (Cf. Notes 6 et 8)	8 220	-	8 220	6 635	-	65	1 520	2 800	11 020
Titres reçus en pension (Cf. Notes 6, 9 et 10)	151 180	29 203	121 977	36 835	242	84 655	245	43 469	165 446
Dépôts de garantie versés (Cf. Note 14)	17 644	-	17 644	-	17 644	-	-	15 850	33 494
Autres actifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	868 983	868 983
Total actif	548 317	200 861	347 456	208 187	35 576	84 882	18 811	960 714	1 308 170

PASSIF

	Passifs financiers compensables							Montants des passifs non compensables	Total des dettes au bilan ⁽³⁾
	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽¹⁾			Position nette		
	Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers donnés en garantie			
<i>(En M EUR)</i>									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	368 376	171 658	196 718	164 717	17 582	3	14 416	29 416	226 134
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 6)	16 389	-	16 389	6 635	-	9 743	11	38 542	54 931
Titres donnés en pension (Cf. Notes 6, 17 et 18)	158 527	29 203	129 324	36 835	62	91 973	454	57 832	187 156
Dépôts de garantie reçus (Cf. Note 20)	17 932	-	17 932	-	17 932	-	-	23 290	41 222
Autres passifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	739 914	739 914
Total dettes	561 224	200 861	360 363	208 187	35 576	101 719	14 881	888 994	1 249 357

(1) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

(2) Le total des actifs au bilan est égal à la somme :
 - des montants nets au bilan des Actifs financiers compensables, et
 - des montants des Actifs non compensables.

(3) Le total des dettes au bilan est égal à la somme :
 - des montants nets au bilan des Passifs financiers compensables, et
 - des montants des Passifs non compensables.

Note 25 (Suite)

COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS

DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF

	Actifs financiers compensables							Montants des actifs non compensables*	Total des actifs au bilan ⁽⁵⁾
	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan*	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽⁴⁾			Position nette*		
	Montants bruts*	Montants compensés*		Instruments financiers au bilan*	Dépôts de garantie en espèces au bilan*	Instruments financiers reçus en garantie*			
(En M EUR)									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	277 269	129 111	148 158	124 237	13 152	-	10 769	25 388	173 546
Titres prêtés (Cf. Notes 6 et 8)	9 826	-	9 826	9 075	-	-	751	21 529	31 355
Titres reçus en pension (Cf. Notes 6, 9 et 10)	111 777	17 637	94 140	17 715	318	66 033	10 074	35 398	129 538
Dépôts de garantie versés (Cf. Note 14)	18 153	-	18 153	-	18 153	-	-	8 177	26 330
Autres actifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	853 424	853 424
Total actif	417 025	146 748	270 277	151 027	31 623	66 033	21 594	943 916	1 214 193

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

PASSIF

	Passifs financiers compensables							Montants des passifs non compensables*	Total des dettes au bilan ⁽⁶⁾
	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan*	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽⁴⁾			Position nette*		
	Montants bruts*	Montants compensés*		Instruments financiers au bilan*	Dépôts de garantie en espèces au bilan*	Instruments financiers donnés en garantie*			
(En M EUR)									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	278 216	129 111	149 105	124 237	17 498	173	7 197	26 238	175 343
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 6)	22 479	-	22 479	9 075	9	6 347	7 048	78 333	100 812
Titres donnés en pension (Cf. Notes 6, 17 et 18)	114 266	17 637	96 629	17 715	646	65 965	12 303	45 530	142 159
Dépôts de garantie reçus (Cf. Note 20)	13 470	-	13 470	-	13 470	-	-	6 559	20 029
Autres passifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	721 880	721 880
Total dettes	428 431	146 748	281 683	151 027	31 623	72 485	26 548	878 540	1 160 223

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(4) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

(5) Le total des actifs au bilan est égal à la somme :
 - des montants nets au bilan des Actifs financiers compensables, et
 - des montants des Actifs non compensables.

(6) Le total des dettes au bilan est égal à la somme :
 - des montants nets au bilan des Passifs financiers compensables, et
 - des montants des Passifs non compensables.

Note 26

ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE, ACTIONS DÉTENUES PAR LE PERSONNEL ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

(En nombre d'actions)

	31.12.2014	31.12.2013
Actions ordinaires	805 207 646	798 716 162
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	20 041 922	22 509 704
Dont actions détenues par le personnel ⁽²⁾	61 740 620	60 484 220

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

(2) Nombre d'actions retralées par rapport aux états financiers publiés en 2013 afin de tenir compte des actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions.

Au 31 décembre 2014, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 006 509 557,5 EUR et se compose de 805 207 646 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Au cours du premier semestre 2014, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites et conditionnelles aux salariés pour 2 M EUR.

Au cours du deuxième semestre 2014, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions pour un montant de 6 M EUR assortie d'une prime d'émission de 177 M EUR, et trois augmentations de capital d'un montant total de 0,089 M EUR résultant de la levée d'options de souscription relatives au plan de 2009 et 2010 et assorties d'une prime d'émission de 2 M EUR.

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

2.1. TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 315 M EUR.

L'évolution de ce montant résulte du remboursement au pair de l'émission subordonnée à durée indéterminée en Yen du 30 juin 1994.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2013	Rachats partiels et remboursements en 2014	Montant en devises au 31.12.2014	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	62 M EUR		62 M EUR	62	TMO -0,25% avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyens Obligataires de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD		248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt Euro/Dollar 6 mois communiqués par les banques de référence +0,075%
30 juin 1994	15 000 M JPY	15 000 M JPY	-	-	5,385% jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans +1,25% jusqu'en décembre 2019 puis taux Mid Swap JPY 5 ans +2% pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY		10 000 M JPY	71	3,936% jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans +2,0%

2.2. TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les Instruments de capitaux propres et réserves liées.

Au 31 décembre 2014, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 8 754 M EUR.

L'augmentation du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par deux émissions opérées sur le premier semestre 2014.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2013	Rachats partiels et remboursements en 2014	Montant en devises au 31.12.2014	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	728 M EUR		728 M EUR	728	4,196%, à partir de 2015 Euribor 3 mois +1,53%/an
5 avril 2007	63 M USD		63 M USD	47	Libor USD 3 mois +0,75%/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
5 avril 2007	808 M USD		808 M USD	604	5,922%, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
19 décembre 2007	463 M EUR		463 M EUR	463	6,999%, à partir de 2018 Euribor 3 mois +3,35%/an
16 juin 2008	506 M GBP		506 M GBP	642	8,875%, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois +3,4%/an
27 février 2009	450 M USD		450 M USD	356	9,5045%, à partir de 2016 Libor USD 3 mois +6,77%/an
4 septembre 2009	905 M EUR		905 M EUR	905	9,375%, à partir de 2019 Euribor 3 mois +8,901%/an
7 octobre 2009	1 000 M USD		1 000 M USD	681	8,75%
6 septembre 2013	1 250 M USD		1 250 M USD	953	8,25%, à partir du 29 novembre 2018 Taux Mid Swap USD 5 ans + 6,394 %
18 décembre 2013	1 750 M USD		1 750 M USD	1 273	7,875%, à partir du 18 décembre 2023 Taux Mid Swap USD 5 ans + 4,979 %
25 juin 2014			1 500 M USD	1 102	6 %, à partir du 27 janvier 2020 Taux Mid Swap USD 5 ans + 4,067 %
7 avril 2014			1 000 M EUR	1 000	6,75 %, à partir du 7 avril 2021 Taux Mid Swap EUR 5 ans + 5,538 %

Note 26 (suite)

ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE, ACTIONS DÉTENUES PAR LE PERSONNEL ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

2.3. AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS PAR LES FILIALES

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par les filiales intégrant des clauses à caractère discrétionnaire relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, le montant des autres instruments de capitaux propres émis par les filiales du Groupe et présentés parmi les participations ne donnant pas le contrôle est de 800 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
18 décembre 2014 (clause de step up au bout de 12 ans)	800 M EUR	4,125%, à partir de 2026 taux Mid-Swap 5 ans + marge 4,150%/an

2.4. SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne Distribution 2014)	(565)	(11)	(576)
Evolution des nominaux en 2014	2 102	(108)	1 994
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	210	3	213
Résultat net relatif au rachat des Titres subordonnés à durée indéterminée		6	6
Frais d'émissions nets d'impôt relatifs aux titres subordonnés émis en 2014	(7)	(7)	(14)

3. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le montant de dividendes distribués en 2014 par le Groupe s'élève à -1 537 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le	Total
Actions ordinaires	(779)	(182)	(961)
Dont payé en actions	-	-	-
Dont payé en numéraire	(779)	(182)	(961)
Autres instruments de capitaux propres	(576)	-	(576)
Total	(1 355)	(182)	(1 537)

Note 27

ENGAGEMENTS

1. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

ENGAGEMENTS DONNÉS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	11 251	15 055
En faveur de la clientèle		
Facilités d'émission	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	118 483	108 001
Autres	2 536	1 973
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	17 461	10 515
Donnés à la clientèle ⁽¹⁾	52 412	51 979
Engagements sur titres		
Titres à livrer	25 870	26 474

ENGAGEMENTS REÇUS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	56 235	65 245
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	74 982	69 794
Autres engagements reçus ⁽²⁾	79 236	72 206
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	26 228	26 818

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(2) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 36 841 M EUR au 31 décembre 2014 contre 35 743 M EUR au 31 décembre 2013.

2. ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (NOTIONNELS)

(En M EUR)	31.12.2014		31.12.2013*	
	Opérations de transaction	Opérations de couverture	Opérations de transaction	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	10 452 500	238 867	10 876 979	265 291
Contrats à terme de taux	2 391 210	562	2 183 548	854
<i>Instruments conditionnels</i>	2 783 298	2 347	2 257 330	5 053
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	2 130 738	8 790	1 901 873	6 710
<i>Instruments conditionnels</i>	629 126	-	480 129	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	76 862	-	72 288	-
<i>Instruments conditionnels</i>	939 917	33	744 659	49
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	161 871	-	139 327	-
<i>Instruments conditionnels</i>	62 807	-	53 924	-
Dérivés de crédit	900 268	-	905 937	-
Autres instruments financiers à terme	55 446	372	12 469	285

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 28

ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

1. ACTIFS REMIS EN GARANTIE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013*
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs ⁽¹⁾	190 168	168 901
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	31 728	24 309
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	742	724
Total	222 638	193 934

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. ACTIFS REÇUS EN GARANTIE ET DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013*
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	165 790	129 840

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 29

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

1. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan dans les catégories mentionnées.

Le traitement comptable des cessions temporaires de titres est explicité dans la Note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés ».

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

En 2014, aucune nouvelle opération de titrisation de créances n'a fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe.

Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

1.1. PENSIONS LIVRÉES

	31.12.2014		31.12.2013	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
<i>(En M EUR)</i>				
Titres disponibles à la vente	7 752	6 567	3 444	3 377
Titres à la juste valeur par résultat	39 864	34 916	44 883	43 372
Total	47 616	41 483	48 327	46 749

1.2. PRÊTS DE TITRES

	31.12.2014		31.12.2013	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
<i>(En M EUR)</i>				
Titres à la juste valeur par résultat	7 194	130	8 091	509
Total	7 194	130	8 091	509

1.3. ACTIFS DE TITRISATION POUR LESQUELS LE RECOURS DES DÉTENTEURS DES DETTES ASSOCIÉES SE LIMITE AUX SEULS ACTIFS TRANSFÉRÉS

Données au 31 décembre 2014

	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
<i>(En M EUR)</i>					
Prêts à la clientèle	874	665	908	666	242
Total	874	665	908	666	242

Données au 31 décembre 2013

	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
<i>(En M EUR)</i>					
Prêts à la clientèle	1 860	1 485	1 872	1 489	383
Total	1 860	1 485	1 872	1 489	383

2. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS PARTIELLEMENT OU INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Note 30

ECHÉANCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

ECHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2014)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	4 620	-	-	-	-	4 620
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	237 862	15 703	26 672	40 113	-	320 350
Dettes envers les établissements de crédit	63 715	7 730	16 804	3 146	-	91 395
Dettes envers la clientèle	271 322	24 976	32 202	21 642	-	350 142
Dettes représentées par un titre	26 178	26 821	30 547	14 527	-	98 073
Dettes subordonnées	196	879	3 822	3 710	-	8 607
Total Ressources	603 893	76 109	110 047	83 138	-	873 187
Engagements de financement donnés	46 024	17 722	62 447	7 597	-	133 790
Engagements de garanties donnés	23 539	16 585	11 484	16 055	-	67 663
Total des engagements donnés	69 563	34 307	73 931	23 652	-	201 453

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2014)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	13 104	7 564	28 226	54 404	-	103 298

(2) Echéancement des montants comptables.

ECHÉANCES NOTIONNELLES DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS⁽³⁾

(En M EUR au 31.12.2014)	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 455 948	4 314 380	3 921 039	10 691 367	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	949 894	211 406	128	1 161 428	1 001 297	228 664	383	1 230 344
<i>Instruments conditionnels</i>	592 818	459 104	292 785	1 344 707	618 820	507 299	314 819	1 440 938
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	1 352 258	537 551	249 719	2 139 528	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	218 271	75 668	20 594	314 533	216 077	75 387	23 129	314 593
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	23 414	3 337	336	27 087	45 758	3 563	454	49 775
<i>Instruments conditionnels</i>	445 487	119 965	20 159	585 611	224 974	112 959	16 406	354 339
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	73 247	8 038	73	81 358	72 248	8 069	196	80 513
<i>Instruments conditionnels</i>	17 500	10 248	2 968	30 716	19 435	9 853	2 803	32 091
Dérivés de crédit	103 012	332 758	14 046	449 816	108 046	327 535	14 871	450 452
Autres instruments financiers à terme	18 875	2 027	91	20 993	26 867	7 752	206	34 825

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 31

OPÉRATIONS EN DEVICES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014				31.12.2013*			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	770 420	804 870	17 383	18 704	752 019	790 022	18 168	17 054
USD	320 543	282 406	39 950	40 091	264 237	227 135	42 998	40 083
GBP	52 643	43 044	3 224	5 448	44 782	32 640	2 767	7 490
JPY	37 032	48 595	8 788	9 081	40 590	43 438	9 581	7 978
AUD	5 074	4 859	2 430	2 805	4 042	3 983	6 040	4 590
CZK	30 229	31 867	507	1 009	27 335	29 064	157	401
RUB**	11 379	9 435	307	202	15 752	13 567	84	150
RON**	5 281	6 517	49	98	4 762	6 515	221	96
Autres devises	75 569	76 577	13 495	12 023	60 674	67 829	9 801	10 643
Total	1 308 170	1 308 170	86 133	89 461	1 214 193	1 214 193	89 817	88 485

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

** Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés en 2013.

Note 32

ACTIVITÉS D'ASSURANCE

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	18 087	16 689
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	75 360	70 515
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 098	1 003
Participation aux bénéfices différée passive	8 753	3 331
Total	103 298	91 538
Part des réassureurs	(282)	(253)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	103 016	91 285

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 1^{er} janvier 2014 (hors participation aux bénéfices différée)*	16 689	70 515	1 003
Charge des provisions d'assurance	488	3 039	48
Revalorisation des contrats en unités de compte	900	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(120)	-	-
Transferts et arbitrages	27	(30)	-
Entrées de portefeuilles	2	-	-
Participation aux résultats	103	1 765	-
Autres	(2)	71	47
Provisions de clôture 31 décembre 2014 (hors participation aux bénéfices différée)	18 087	75 360	1 098

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2014. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2014 est probant.

PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 350	21 388
Instruments de dettes	11 342	9 028
Instruments de capitaux propres	16 008	12 360
Prêts et Créances sur établissements de crédits	10 328	10 638
Actifs financiers disponibles à la vente	82 796	74 196
Instruments de dettes	73 326	63 366
Instruments de capitaux propres	9 470	10 830
Placements immobiliers	477	430
Total⁽¹⁾	120 951	106 652

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

Note 32 (Suite)

ACTIVITÉS D'ASSURANCE

RÉSULTAT TECHNIQUE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(En M EUR)	2014	2013*
Primes	11 904	10 578
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(12 243)	(11 307)
Produits nets des placements	4 198	4 766
Autres produits (charges) nets techniques	(3 158)	(3 360)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	701	677
Élimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾	181	539
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	882	1 216

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(2) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	2014	2013*
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	531	516
Chargements de gestion	696	693
Autres	35	36
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(534)	(556)
Chargements de gestion	(336)	(314)
Autres	(51)	(46)
Total des commissions et honoraires	341	329

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéficiaires sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts...), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de reportings réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'audit qualité et d'audit interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein de la Direction finances et risques de la ligne métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
- surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité,
- surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de stress,
- surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de stress,
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.

- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :

- limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés),
- limites de rating émetteurs,
- limites par types d'actifs (ex. : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers scénarii de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 33

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Opérations avec les établissements de crédit	1 281	1 304
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 073	1 100
Titres et valeurs reçus en pension	208	204
Opérations avec la clientèle	13 844	14 553
Créances commerciales	570	625
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	12 520	13 152
Comptes ordinaires débiteurs	703	678
Titres et valeurs reçus en pension	51	98
Opérations sur instruments financiers	8 151	9 799
Actifs financiers disponibles à la vente	3 042	3 102
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141	44
Prêts de titres	16	6
Dérivés de couverture	4 952	6 647
Opérations de location financement	1 256	1 368
Location financement immobilier	250	254
Location financement mobilier	1 006	1 114
Total produits d'intérêts	24 532	27 024
Opérations avec les établissements de crédit	(1 129)	(1 155)
Emprunts interbancaires	(994)	(1 008)
Titres et valeurs donnés en pension	(135)	(147)
Opérations avec la clientèle	(6 118)	(6 476)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 231)	(1 292)
Autres dettes envers la clientèle	(4 778)	(5 109)
Titres et valeurs donnés en pension	(109)	(75)
Opérations sur instruments financiers	(7 286)	(9 365)
Dettes représentées par des titres	(2 179)	(2 444)
Dettes subordonnées et convertibles	(508)	(351)
Emprunts de titres	(24)	(22)
Dérivés de couverture	(4 575)	(6 548)
Autres charges d'intérêts	-	-
Total charges d'intérêts⁽²⁾	(14 533)	(16 996)
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés</i>	<i>476</i>	<i>504</i>

(1) Détail des autres concours à la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Crédits de trésorerie	4 398	4 733
Crédits à l'exportation	251	226
Crédits d'équipement	2 025	2 205
Crédits à l'habitat	4 359	4 491
Autres crédits à la clientèle	1 487	1 497
Total	12 520	13 152

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. Note 35). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 34

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	120	149
Opérations avec la clientèle	2 595	2 697
Opérations sur titres	618	534
Opérations sur marchés primaires	255	183
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	930	143
Engagements de financement et de garantie	731	782
Prestations de services	3 623	3 558
Autres	287	301
Total des produits	9 159	8 347
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(113)	(133)
Opérations sur titres	(669)	(579)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(817)	(308)
Engagements de financement et de garantie	(78)	(93)
Autres	(1 007)	(994)
Total des charges	(2 684)	(2 107)

Ces produits et charges de commissions incluent :

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Les produits de commissions hors TIE (Taux d'intérêt effectif) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 705	3 864
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	1 925	1 803
Les charges de commissions hors TIE liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(78)	(93)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(1 000)	(896)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 35

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	7 186	14 219
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	2 479	1 331
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(3 065)	(4 142)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(4 894)	(420)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	2 038	(6 658)
Résultat net sur instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur	6 533	(1 330)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(5 839)	1 078
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	2	4
Résultat net des opérations de change	41	(328)
Total⁽¹⁾⁽²⁾	4 481	3 754

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Comprenant :

- -7 M EUR au titre du risque de contrepartie dans la valeur des actifs financiers dérivés (Credit Valuation Adjustment – CVA), contre -205 M EUR en 2013 ;
- 38 M EUR au titre du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Valuation Adjustment – DVA), contre 85 M EUR en 2013 ;
- et -52 M EUR au titre de l'impact lié au financement de ces opérations (Funding Valuation Adjustment – FVA), contre 102 M EUR en 2013.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente dans le tableau ci-dessous. Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013
Montant restant à comptabiliser en résultat en début de période	1 012	834
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	564	599
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période :	(545)	(421)
<i>Dont amortissement</i>	(216)	(192)
<i>Dont passage à des paramètres observables</i>	(28)	(19)
<i>Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	(302)	(210)
<i>Dont différences de change</i>	1	-
Montant restant à comptabiliser en résultat en fin de période	1 031	1 012

Note 36

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	694	1 041
Moins-value de cession ⁽²⁾	(235)	(381)
Perte de valeur des titres à revenu variable	(8)	(4)
Participation aux bénéfices sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(166)	(451)
Sous-total	285	205
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	47	98
Moins-value de cession	(1)	(5)
Perte de valeur des titres à revenu variable	(25)	(16)
Sous-total	21	77
Total	306	282

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont 401 M EUR au titre des activités d'assurance en 2014.

(2) Dont -165 M EUR au titre des activités d'assurance en 2014.

Note 37

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	75	78
Activités de location immobilière	109	81
Activités de location mobilière	7 025	6 683
Autres activités ⁽¹⁾⁽²⁾	43 010	51 304
Sous-total	50 219	58 146
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	-	(3)
Activités de location immobilière	(34)	(48)
Activités de location mobilière	(4 762)	(4 506)
Autres activités ⁽²⁾⁽³⁾	(43 555)	(51 921)
Sous-total	(48 351)	(56 478)
Total net	1 868	1 668

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont 12 440 M EUR au titre des activités d'assurance en 2014.

(2) La variation des produits et charges des autres activités est essentiellement liée à la diminution du volume d'activité sur métaux non ferreux sur le London Metal Exchange.

(3) Dont - 12 012 M EUR au titre des activités d'assurance en 2014.

Note 38

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Rémunérations du personnel	(6 504)	(6 331)
Charges sociales et fiscales	(1 581)	(1 580)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(657)	(659)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(95)	(168)
Participation, intéressement, abondement et décote	(212)	(281)
Total	(9 049)	(9 019)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 39

PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

	2014			2013		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
(En M EUR)						
Charges nettes provenant des plans d'options, des plans d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions	226,7	14,4	241,1	200,8	144,8	345,6

2. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2.1. LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS

■ 2.1.1. Options d'achat et de souscription

Pour les plans 2007 à 2008 l'information est réduite en raison de la situation des plans.

Emetteur	Société Générale		Société Générale	
	2007	2008	2009	2010
Année				
Type de plan			options de souscription	options de souscription
Autorisation des actionnaires			27.05.2008	27.05.2008
Décision du Conseil d'Administration	19.01.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾			1 344 552 ⁽³⁾	1 000 000
Dont nombre d'options attribuées à des membres du comité exécutif			155 289	415 596
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif			7	10
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement			titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits			09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014
Conditions de performance			oui ⁽²⁾	oui ⁽²⁾
Conditions en cas de départ du Groupe			perte	perte
Conditions en cas de licenciement			perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite			maintien	maintien
Conditions en cas de décès			maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽¹⁾⁽⁴⁾			23,18	43,64
Décote			0%	sans objet
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	115,6	63,6	23,18	41,2
Options non attribuées			-	-
Options exercées au 31.12.2014			148 089	445
Options perdues au 31.12.2014			912 191	657 392
Options restantes au 31.12.2014		965 317	284 272	342 163
Nombre d'actions réservées au 31.12.2014			-	-
Cours des actions réservées (En EUR)			-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)			-	-
1ère date de cession			31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession			1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)			27%	26%
Méthode de valorisation utilisée			Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au 4^{ème} trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Les conditions de performance sur la moyenne arithmétique des BNPA 2009-2011 des options 2009 n'ont pas été atteintes.

(3) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé, les options sont désormais perdues.

(4) Moyenne des 20 dernières cotations pour le plan 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

Note 39 (Suite)

PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

■ 2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	Société Générale		Société Générale		Société Générale
	2010	2011	2012	2013	
Année	2010	2011	2012	2013	2014
Autorisation des actionnaires	27.05.2008	25.05.2010	25.05.2010	22.05.2012	22.05.2012
Décision du Conseil d'Administration	09.03.2010	07.03.2011	02.03.2012	14.03.2013	13.03.2014
Nombre d'actions attribuées ⁽⁵⁾	4 200 000	2 351 605	2 975 763	1 846 313	1 010 775
Nombre de bénéficiaires	5 617	5 969	6 363	6 338	6 082
Dont nombre d'actions gratuites attribuées à des membres du comité exécutif	20 873	190 009	-	-	-
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif	10	14	-	-	-
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	Sous-plan n°1 : 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽⁷⁾ Sous-plan n°2 : 09.03.2010 - 31.03.2012 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽⁸⁾	07.03.2011 - 31.03.2013 ⁽⁸⁾⁽⁹⁾	02.03.2012 - 31.03.2014 ⁽⁸⁾⁽⁹⁾	14.03.2013 - 31.03.2015 ⁽⁸⁾⁽⁹⁾	13.03.2014 - 31.03.2016 ⁽⁸⁾⁽⁹⁾
Conditions de performance	condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁶⁾				oui ⁽⁶⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽⁵⁾	43,64	46,55	25,39	30,50	44,99
Actions livrées au 31.12.2014	3 006 290	1 534 259	2 207 345	969	-
Actions perdues au 31.12.2014	1 193 710	532 842	143 695	52 741	7 616
Actions restantes au 31.12.2014	-	284 504	624 723	1 792 603	1 003 159
Nombre d'actions réservées au 31.12.2014	-	284 504	624 723	1 792 603	1 003 159
Cours des actions réservées (En EUR)	47,71	45,67	29,75	18,94	15,48
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	12,99	18,59	33,95	15,53
1ère date de cession	Sous-plan n°1 : 31.03.2015 Sous-plan n°2 : 31.03.2014 31.03.2015	31.03.2015	01.04.2016	01.04.2017	01.04.2018
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans ⁽⁹⁾	2 ans ⁽⁹⁾	2 ans ⁽⁹⁾	2 ans ⁽⁹⁾
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86% durée d'acquisition 3 ans : 82%		86% pour résidents français 86%	86% pour non résidents français 89%	84% pour résidents français 85% pour non résidents français
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(5) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(6) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ».

(7) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(8) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1er janvier de l'année précédant l'attribution du plan.

(9) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

2.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2014 ont les caractéristiques suivantes :

	Options attribuées		Options exercées		Options existantes	
	Options existantes au 01.01.2014	durant la période	Options perdues durant la période	exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2014
Nombre d'options plan 2009	356 587	-	1 516	70 799	-	284 272
Nombre d'options plan 2010	350 238	-	7 630	445	-	342 163
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée						10 mois
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)						12,7
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)						42,79
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)						34,55-47,95

Note 39 (Suite)

PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	3,0%	2,9%
Volatilité future de l'action	55%	29%
Taux de perte de droits	0%	0%
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	3,5%	1,3%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), était de l'ordre de 29% en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

3. DESCRIPTION DU PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS BÉNÉFICIAIRE À L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS DU GROUPE

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'est étendue du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans ;
- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Ressources Humaines ».

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31 décembre 2014.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en pourcentage du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82% pour la deuxième tranche ;
- à l'international : 82% pour la première tranche et 79% pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 10% sur la population éligible au plan à l'international.

4. INFORMATIONS SUR LES AUTRES PLANS SUR CAPITAUX PROPRES

ATTRIBUTION D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AVEC DÉCOTE - PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 17 avril 2014 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 35,85 EUR, soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

5 195 429 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil National de la Comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription 2014 (du 16 mai au 30 mai) étant inférieure au coût d'acquisition des titres par le salarié, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage.

ATTRIBUTION D'ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - MANDATAIRES SOCIAUX

Des attributions d'actions ordinaires ont été réalisées en 2014 pour les quatre mandataires sociaux du Groupe. Ces actions sont attribuées en paiement d'une partie de la rémunération variable annuelle différée dans le cadre de la réglementation européenne CRD IV. Les plans sont décrits dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

Note 40

COÛT DU RISQUE

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(2 496)	(3 345)
Pertes non couvertes	(266)	(289)
<i>sur créances irrécouvrables</i>	(229)	(227)
<i>sur autres risques</i>	(37)	(62)
Récupérations	167	151
<i>sur créances irrécouvrables</i>	163	147
<i>sur autres risques</i>	4	4
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions ⁽¹⁾	(372)	(567)
Total	(2 967)	(4 050)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'Etat relative au précompte, le Groupe a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet en 2014 d'une dotation complémentaire de 400 M EUR pour la porter à 1 100 M EUR.

Note 41

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013*
Charge fiscale courante	(1 192)	(1 190)
Charge fiscale différée	(192)	662
Total de la charge d'impôt⁽¹⁾	(1 384)	(528)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2014	2013*
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition <i>(En M EUR)</i>	4 687	2 911
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	5,26%	4,30%
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	-0,55%	-4,41%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-7,62%	-10,83%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-2,00%	-5,33%
Taux effectif Groupe	29,52%	18,16%

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoutent une contribution sociale de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution exceptionnelle de 10,7% instaurée pour les exercices 2013 et 2014, (contre 5% pour les exercices 2011 et 2012), pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M EUR. La Loi de Finances Rectificative du 8 août 2014 proroge cette contribution exceptionnelle pour l'exercice 2015.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. A compter du 31 décembre 2012, en application de la Loi de Finances 2013, cette quote-part de frais et charges s'élève à 12% du montant de la plus-value brute, contre 10% de la plus-value nette antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 42

RÉSULTAT PAR ACTION

(En M EUR)	2014	2013*
Résultat net part du Groupe	2 692	2 044
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(399)	(254)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(7)	(49)
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés	(14)	(13)
Résultat net relatif au rachat des Titres subordonnés à durée indéterminée	6	(19)
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	2 278	1 709
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	781 283 039	766 489 330
Résultat par action ordinaire (en EUR)	2,92	2,23
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	173 659	339 295
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	781 456 698	766 828 625
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	2,91	2,23

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du « rachat d'actions » et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève au 31 décembre 2014 à 40,90 EUR. Dans ce contexte, au 31 décembre 2014, seules les actions attribuées sans condition de performance du plan d'option de souscription d'actions de 2009 sont dilutives.

Note 43

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. DÉFINITION

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivants sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales) et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 17.

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Avantages à court terme	12,0	9,1
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,4
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	3,1	2,5
Total	15,5	12,0

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des Dirigeants du Groupe.

1.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2014, qui s'élèvent au total à 10 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2014 en application de la norme IAS 19 révisée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 12,1 M EUR.

Note 43 (suite)

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

2. CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

ACTIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26	112
Autres actifs	199	2 638
Total encours actifs	225	2 750

PASSIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Passifs à la juste valeur par résultat	199	417
Dettes envers la clientèle	6	1 384
Autres passifs	526	2 210
Total encours passifs	731	4 011

PRODUIT NET BANCAIRE AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	2014	2013*
Intérêts et assimilés	(3)	(4)
Commissions	173	175
Résultat net sur opérations financières	(30)	35
Produit net des autres activités	(5)	(4)
Produit net bancaire	135	203

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	30	1 509
Engagements sur instruments financiers à terme	1 761	8 123

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Au 31 décembre 2013, les co-entreprises incluaient également Newedge, dont le Groupe a pris le contrôle exclusif en 2014.

Note 44

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES ET LES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Sont retenues dans cette note les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe et les entités sous influence notable dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe. Cette significativité est notamment appréciée au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation consolidés du Groupe.

Les informations suivantes concernent les entités structurées consolidées, les participations ne donnant pas le contrôle, les co-entreprises et les entreprises associées (Cf. paragraphe 1 « Principes de consolidation » de la Note 1).

1. ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (Cf. Note 1, paragraphe 1 « Principes de consolidation »).

Les entités structurées consolidées incluent notamment

- des organismes de placement collectif (SICAV, FCP...) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe ;
- des Fonds Communs de Titrisation (FCT) qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches ;
- des structures de Financement d'actifs qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

Au 31 décembre 2014, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

2. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 3 645 M EUR (3 093 M EUR au 31 décembre 2013) et représentent 6% des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2014 (6% au 31 décembre 2013). Les principales participations ne donnant pas le contrôle du Groupe s'élèvent à 2 851 M EUR (1 944 M EUR au 31 décembre 2013) et concernent :

- les filiales cotées Komerčni Banka, BRD - Groupe Société Générale SA et SG Marocaine de Banques ;
- Sogecap avec les émissions en décembre 2014 de titres subordonnés perpétuels (Cf. Note 26).

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont détaillés dans la Note 46.

3. ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES)

Les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont :

- les co-entreprises (joint venture), c'est à dire les partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de la co-entreprise ;
- les entreprises associées, c'est à dire les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

ENGAGEMENTS DU GROUPE AU BÉNÉFICE OU D'ORDRE DES CO-ENTREPRISES

Les engagements de financement et engagements de garantie contractés par le Groupe, au bénéfice ou d'ordre des co-entreprises, ne sont pas significatifs au 31 décembre 2014.

INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES POUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En M EUR)	Co-entreprises		Entreprises associées		Total entités mises en équivalence*	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Quote-part du Groupe dans :						
Résultat net	42	(84)	171	146	213	61
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)	22	36	85	(5)	106	31
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	64	(48)	256	141	319	92

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

La principale entreprise associée est Amundi Group.

Au 31 décembre 2014, les co-entreprises correspondent principalement à des activités de promotion immobilière et d'assurance (entités sous-consolidées).

Au 31 décembre 2013, les co-entreprises incluaient également Newedge, dont le Groupe a pris le contrôle exclusif en 2014 ce qui explique la variation entre les deux exercices.

Note 45

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (Cf. paragraphe 1 « Principes de consolidation » de la Note 1).

Les informations présentées ci-dessous concernent les entités structurées par le Groupe. Elles ont été regroupées par typologie de familles exerçant des activités similaires : le Financement d'actifs, la Gestion d'actifs et Autres (incluant la Titrisation et les structures d'Emission).

Le Financement d'actifs inclut les Groupements d'Intérêt Economique (GIE), les sociétés de personnes et structures équivalentes qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

La Gestion d'actifs regroupe les organismes de placement collectif (SICAV, FCP....) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe.

La Titrisation regroupe les fonds commun de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches.

Les intérêts du Groupe dans les entités structurées par des tiers sont classés dans les rubriques du bilan consolidé selon leur nature (*Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, Prêts et créances, Dettes...).

1. INTÉRÊTS DANS LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée recouvrent des liens contractuels ou non contractuels qui l'exposent à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité structurée.

Ces intérêts comprennent :

- la détention d'instruments de capitaux propres ou de dettes quel que soit leur rang de subordination ;
- l'apport de financement (prêts, crédits de trésorerie, engagements de financement, lignes de liquidité...) ;
- le réhaussement de crédit (garanties, parts subordonnées, dérivés de crédit...);
- l'octroi de garantie (engagements de garantie) ;
- les dérivés qui absorbent tout ou partie du risque de variation des rendements de l'entité structurée à l'exclusion des *Credit Default Swap* (CDS) et des options achetés par le Groupe ;
- les contrats rémunérés par des commissions assises sur la performance de l'entité structurée ;
- les conventions d'intégration fiscale.

(En M EUR)	Financement d'actifs	Gestion d'actifs	Autres
Total Bilan de l'entité⁽¹⁾	9 062	60 206	16 919
Valeur nette comptable des intérêts du Groupe dans ces entités :			
Actifs :	4 691	9 822	3 363
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	573	6 109	639
Actifs financiers disponibles à la vente	125	357	80
Prêts et créances s/ clientèle / établissement de crédit	3 984	173	2 618
Autres	9	3 183	26
Passifs :	2 000	10 065	1 323
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	173	5 369	664
Dettes envers la clientèle / établissements de crédit	1 819	1 259	654
Autres	8	3 437	5

(1) Pour la Gestion d'actifs: la valeur liquidative (NAV : Net Asset Value) des fonds.

Note 45 (suite)

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2014, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

L'exposition maximale au risque de perte en lien avec les intérêts dans une entité structurée correspond :

- au coût amorti ou à la juste valeur⁽²⁾, des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée en fonction de leur mode d'évaluation au bilan;
- à la juste valeur⁽²⁾ des dérivés figurant à l'actif du bilan ;
- au nominal des CDS vendus (montant maximum à payer) ;
- au nominal des engagements de financement ou de garantie donnés.

(En M EUR)	Financement d'actifs	Gestion d'actifs	Autres
Coût amorti ou juste valeur ⁽²⁾ , selon leur évaluation au bilan, des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée,	4 077	7 525	2 099
Juste valeur ⁽²⁾ des dérivés figurant à l'actif du bilan	413	1 792	299
Nominal des CDS vendus (montant maximum à payer)	-	-	-
Nominal des engagements de financement ou de garantie donnés	674	2 417	334
Exposition maximale au risque de perte	5 164	11 734	2 732

Les éléments de réduction de l'exposition maximale au risque de perte incluent :

- le nominal des engagements de garantie reçus ;
- la juste valeur⁽²⁾ des actifs reçus en garantie ;
- la valeur comptable au passif du bilan des dépôts de garantie reçus ;

(2) juste valeur à la date de clôture de l'exercice, cette valeur pouvant fluctuer au cours des exercices ultérieurs.

Leurs montants, plafonnés en cas de limitation légale ou contractuelle des sommes réalisables ou appréhendables, s'élèvent à 3,3 Md EUR et concernent essentiellement le Financement d'actifs.

2. INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES SPONSORISÉES PAR LE GROUPE

Le Groupe peut ne pas détenir d'intérêts dans une entité structurée mais être considéré comme sponsor de cette entité s'il a ou a eu un rôle :

- de structureur ;
- de promoteur auprès des investisseurs potentiels ;
- de gestion pour compte de tiers ;
- de garant implicite ou explicite de la performance de l'entité (notamment via des garanties de capital ou de rendement accordées aux porteurs de parts d'OPCVM).

Par ailleurs, une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Par contre, les entités structurées par le Groupe en réponse à des besoins spécifiques exprimés par un ou plusieurs clients ou bien investisseurs sont réputées sponsorisées par ces derniers.

Le total bilan de ces entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe s'élève à 495 M EUR (dont 248 M EUR au titre du Financement d'actifs).

Les revenus tirés de ces entités (relevant essentiellement du Financement d'Actifs) s'élèvent à 10 M EUR dont 9 M EUR résultant de la décomptabilisation d'intérêts dans ces entités structurées.

SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
FRANCE						
BANQUES						
. SOCIETE ANONYME DE CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE (CALIF)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	France	IG	49,99	49,99	49,99	49,99
. CREDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AMUNDI GROUP ⁽¹⁾	France	MEI	20,00	25,00	20,00	25,00
. FCT CODA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT BLANCO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT WATER DRAGON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FOA FUND	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT MALZIEU ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
. FPS ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
. ESNI - COMPARTIMENT SG-CREDIT CLAIMS -1 ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
. ANTALIS SA ^{(1)***}	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
. DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
. EVALPARTS ⁽⁹⁾	France	-	-	100,00	-	100,00
. FENWICK LEASE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. FRANFINANCE	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. GENECAL FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENECOMI	France	IG	99,64	99,70	99,64	99,70
. ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. RUSFINANCE SAS ⁽⁴⁾	France	-	-	100,00	-	100,00
. SAGEMCOM LEASE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE S.A.	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIMUR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFINANCEMENT ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFINERG SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLOCVI ⁽⁴⁾	France	-	-	99,99	-	100,00
. FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	France	MEI	35,00	35,00	35,00	35,00
. SOCIETE GENERALE SFH	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE	France	IG	60,00	59,99	60,00	60,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. FCT R&B BDDF PPI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIBECAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA FONCIERE DE LA DEFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CONSUMER FINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGENAL PARTICIPATIONS ⁽⁴⁾	France	-	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS ⁽⁴⁾	France	-	-	100,00	-	100,00
. SOGEPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
. BOURSORAMA SA ⁽¹⁾	France	IG	79,51	57,24	79,51	57,24
. SOCIETE GENERALE ENERGIE	France	IG	99,99	100,00	99,99	100,00
. SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEWEDGE GROUP ⁽¹⁾⁽⁷⁾	France	IG	100,00	50,00	100,00	50,00
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
. GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIMMO HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER "SOGEBAIL"	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPROM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00

Note 46

SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
. COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PAREL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE	France	IG	100,00	99,88	100,00	99,88
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
. COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ELEAPARTS ⁽⁵⁾	France	-	-	100,00	-	100,00
. GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. OPERA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SOCIETE IMMOBILIERE DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGINFO - SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,98	99,99	100,00	100,00
. VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
. GENECAR - SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP ⁽¹¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGESSUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP RISQUES DIVERS ⁽¹⁰⁾	France	-	-	100,00	-	100,00
EUROPE						
BANQUES						
. OHRIDSKA BANKA AD SKOPJE	Macedoine	IG	70,02	70,02	72,31	72,68
. COMMERCIAL BANK DELTACREDIT ⁽¹⁾	Russie, federation	IG	99,49	92,40	100,00	100,00
. BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE SA ⁽¹⁾	Roumanie	IG	60,17	60,17	60,17	60,17
. BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A.	Albanie	IG	88,64	88,64	88,64	88,64
. BANK REPUBLIC ⁽¹⁾	Georgie	IG	93,64	93,64	93,64	93,64
. KOMERCNI BANKA A.S. ⁽¹⁾	Republique tcheque	IG	60,73	60,73	60,73	60,73
. SOCIETE GENERALE BANK NEDERLAND N.V. ⁽¹¹⁾	Pays bas	-	-	100,00	-	100,00
. SG EXPRESS BANK ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	99,74	99,74	99,74	99,74
. SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) ⁽¹⁾	Royaume uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING SUISSE SA ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (MONACO)	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SKB BANKA ⁽¹⁾	Slovenie	IG	99,73	99,72	99,73	99,72
. SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING NV/SA	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE-SPLITSKA BANKA D.D. ⁽¹⁾	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ROSBANK ⁽¹⁾	Russie, federation	IG	99,49	92,40	99,49	92,40
. MOBIA SBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Moldavie, republique d	IG	79,93	79,93	87,90	87,90
. SOCIETE GENERALE BANKA MONTENEGRO A.D.	Montenegro	IG	90,56	90,56	90,56	90,56
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SGSS (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE HEDGING LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE LDG	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,48	80,48	100,00	100,00
. BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. ⁽⁸⁾	Pays bas	-	-	100,00	-	100,00
. CLARIS IV LTD	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE BANK & TRUST CREDIT INTERNATIONAL	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HALYSA S.A. ⁽⁴⁾	Luxembourg	-	-	100,00	-	100,00
. IRIS II SPV LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR MASTER FUND	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED ⁽⁴⁾	Irlande	-	-	100,00	-	100,00
. SG ISSUER	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. ⁽⁴⁾	Grece	-	-	100,00	-	100,00
. SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE IMMOBEL	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED ⁽¹⁾	Royaume uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE CAPITAL MARKET FINANCE ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
. CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALEF II ⁽³⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
. EUROPEAN FUND SERVICES SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CONDORCET GLOBAL OPPORTUNITY UNIT TRUST - CONDORCET GLOBAL OPPORTUNITY FUND	Irlande	IG	99,60	100,00	99,60	100,00
. CONDORCET VOLATILITY ARBITRAGE LIMITED ⁽⁴⁾	Irlande	-	-	100,00	-	100,00
. ARAMIS CORP. LIMITED	Ile Guernesey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CONDORCET UNIT TRUST - CONDORCET CAPITAL STRUCTURE ARBITRAGE FUND ⁽⁴⁾	Irlande	-	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ARAMIS II SECURITIES CO, LTD	Ile Guernesey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIAUX						
. ALD AUTOMOTIVE SRL	Roumanie	IG	92,03	92,03	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE IBERIA, E.F.C, S.A.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 46

SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		
			Groupe		Groupe		
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013	
. LLC RUSFINANCE ⁽⁸⁾	Russie, federation	-	-	92,40	-	100,00	
. LLC RUSFINANCE BANK	Russie, federation	IG	99,49	92,40	100,00	100,00	
. SG EQUIPMENT FINANCE ITALY S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. AXUS SA/NV	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. AXUS FINLAND OY ⁽³⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD AUTOMOTIVE ITALIA S.R.L.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. AXUS NEDERLAND BV ⁽¹⁾	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvege	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suede	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Royaume uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD AUTOMOTIVE SRO	Republique tcheque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SGALD AUTOMOTIVE SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD AUTOMOTIVE S.A.U	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. AXUS LUXEMBOURG SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. THE EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Royaume uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ESSOX SRO	Republique tcheque	IG	80,00	80,00	100,00	100,00	
. EURO BANK S.A.	Pologne	IG	99,52	99,52	99,52	99,52	
. FIDITALIA S.P.A	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,85	73,85	73,85	73,85	
. SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	Republique tcheque	IG	80,33	80,33	100,00	100,00	
. SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O.	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. GEFA GESELLSCHAFT FÜR ABSATZFINANZIERUNG MBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. HANSEATIC BANK GMBH & CO KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00	
. MONTALIS INVESTMENT BV	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG FINANS AS	Norvege	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES S.L. ⁽⁴⁾	Espagne	-	-	100,00	-	100,00	
. SG LEASING XII ⁽⁸⁾	Royaume uni	-	-	100,00	-	100,00	
. SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING S.P.A	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOGELEASE B.V. ⁽¹⁾	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. PEMA GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE LIMITED ⁽¹⁾	Royaume uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIÉTÉS DE COURTAGE							
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES UK LIMITED	Royaume uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS SA	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIÉTÉS DE SERVICE							
. SOCIETE GENERALE EUROPEAN BUSINESS SERVICES S.A. ⁽²⁾	Roumanie	IG	99,99	-	100,00	-	
ASSURANCES							
. GENERAS SA ⁽⁴⁾	Luxembourg	-	-	100,00	-	100,00	
. INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. KOMERCNI POJISTOVNA A.S	Republique tcheque	IG	80,76	80,76	100,00	100,00	
. SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI LLC	Russie, federation	IG	99,90	98,56	100,00	100,00	
. SOCIETE GENERALE RE SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG STRAKHOVANIE LLC	Russie, federation	IG	99,90	98,56	100,00	100,00	
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT							
BANQUES							
. SOCIETE GENERALE TCHAD	Tchad	IG	55,19	55,19	66,16	66,16	
. BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00	
. SOCIETE GENERALE BURKINA FASO	Burkina faso	IG	51,27	51,27	52,61	52,61	
. SG DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE	Guinee equatoriale	IG	52,44	52,44	57,23	57,24	
. SOCIETE GENERALE ALGERIE	Algerie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOCIETE GENERALE CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08	
. SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	Cote d'ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25	
. SG DE BANQUES EN GUINEE	Guinee	IG	57,94	57,94	57,94	57,94	
. SG DE BANQUE AU LIBAN ⁽¹⁾	Liban	MEI	16,80	16,80	16,80	16,80	
. SG DE BANQUES AU SENEGAL	Senegal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87	
. SG MAROCAINE DE BANQUES ⁽¹⁾	Maroc	IG	57,01	57,01	57,01	57,01	
. SOCIETE GENERALE GHANA LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24	
. UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	55,10	57,20	52,34	52,34	
. SOCIETE GENERALE-BENIN	Benin	IG	83,19	79,33	83,85	80,00	
FINANCEMENTS SPECIALISES							
. ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,55	43,55	50,00	50,00	
. SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER 'EQDOM	Maroc	IG	45,65	45,65	53,72	53,72	
ASSURANCES							
. LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,88	88,88	99,98	99,98	
AMERIQUE							
BANQUES							
. BANCO SOCIETE GENERALE BRASIL S.A. ⁽¹⁾	Bresil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Bresil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOCIETE GENERALE (CANADA)	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Bresil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾	Etats-unis d'amerique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG EQUIPMENT FINANCE S.A. ARRENDAMENTO MERCANTIL	Bresil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIÉTÉS FINANCIERES							
. SGFP MEXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SGE HOLDINGS INC. ⁽⁴⁾	Canada	-	-	100,00	-	100,00	
. SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V. ("SGA")	Curacao	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	Etats-unis d'amerique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. BARTON CAPITAL LLC **	Etats-unis d'amerique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIÉTÉS DE COURTAGE							
. NEWEDGE USA, LLC ⁽⁸⁾	Etats-unis d'amerique	IG	100,00	-	100,00	-	
FINANCEMENTS SPECIALISES							
. SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Etats-unis d'amerique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	

Note 46

SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
. BENNINGTON STARK CAPITAL COMPANY, LLC ⁽⁴⁾	Etats-unis d'amerique	-	-	100,00	-	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	Etats-unis d'amerique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
. CATALYST RE INTERNATIONAL LTD.	Bermudes	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
. SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANQUE DE POLYNESIE ⁽¹⁾	Polynesie francaise	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
. SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	Nouvelle caledonie	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SOCIETES FINANCIERES						
. FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO. , LTD. ^{*(7)}	Chine	MEP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SOCIETE GENERALE ASIA LTD	Hong-kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG KONG) 1 LIMITED ⁽¹⁾	Hong-kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG KONG) 3 LIMITED ⁽¹⁾	Hong-kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
. SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG) ⁽¹⁾	Hong-kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES KOREA CO, LTD.	Coree du sud	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE SERVICE						
. SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE	Inde	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. SOCIETE GENERALE LEASING AND RENTING CO. LTD	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT JAPAN CO LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale - MEP : Mise en Equivalence (partenariat) - MEI : Mise en Equivalence (influence notable)

** Modifications du périmètre de consolidation suite à l'application rétrospective des normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats ».

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation. Les entités sous-consolidées ne sont pas mentionnées dans cette note.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2014.

(3) Entité désormais consolidée en direct.

(4) Sociétés déconsolidées en 2014.

(5) Entités liquidées en 2014.

(6) Entités cédées sur 2014.

(7) Changement de méthode de consolidation.

(8) Entités désormais sous-consolidées.

(9) Transmission universelle de patrimoine avec GENEFINANCE.

(10) Fusion avec SOGESSUR.

(11) Transmission universelle de patrimoine avec Société Générale Capital Market Finance.

Note 47

INFORMATION SECTORIELLE

INFORMATION SECTORIELLE PAR PÔLE ET SOUS-PÔLE

Les données par pôles et sous-pôles tiennent compte de la nouvelle organisation des activités du Groupe.

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽²⁾	
	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
(En M EUR)						
Produit net bancaire	23 561	22 433	8 275	8 437	(896)	(2 147)
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(16 016)	(16 046)	(5 356)	(5 358)	(96)	(249)
Résultat brut d'exploitation	7 545	6 387	2 919	3 079	(992)	(2 396)
Coût du risque	(2 967)	(4 050)	(1 041)	(1 258)	(403)	(411)
Résultat d'exploitation	4 578	2 337	1 878	1 821	(1 395)	(2 807)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	213	61	45	37	20	26
Gains nets sur autres actifs	109	574	(21)	1	333	563
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(525)	(50)	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	4 375	2 922	1 902	1 859	(1 042)	(2 218)
Impôts sur les bénéfices	(1 384)	(528)	(704)	(656)	306	1 028
Résultat net	2 991	2 394	1 198	1 203	(736)	(1 190)
Participations ne donnant pas le contrôle	299	350	(7)	7	76	150
Résultat net part du Groupe	2 692	2 044	1 205	1 196	(812)	(1 340)

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'international ⁽³⁾		Services Financiers aux entreprises		Assurances	
	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
(En M EUR)						
Produit net bancaire	5 293	5 720	1 377	1 292	786	750
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(3 262)	(3 411)	(716)	(675)	(301)	(280)
Résultat brut d'exploitation	2 031	2 309	661	617	485	470
Coût du risque	(1 354)	(1 732)	(88)	(103)	-	-
Résultat d'exploitation	677	577	573	514	485	470
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	13	6	37	25	-	-
Gains nets sur autres actifs ⁽²⁾	(198)	7	-	(1)	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(525)	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	(33)	590	610	538	485	470
Impôts sur les bénéfices	(131)	(126)	(181)	(162)	(155)	(150)
Résultat net	(164)	464	429	376	330	320
Participations ne donnant pas le contrôle	208	170	5	5	1	2
Résultat net part du Groupe	(372)	294	424	371	329	318

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Gestion d'Actifs et Banque Privée		Métiers Titres et Courtage		Banque de Financement et d'Investissement ⁽⁴⁾	
	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
(En M EUR)						
Produit net bancaire ⁽⁴⁾	1 038	1 072	1 047	644	6 641	6 665
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(869)	(842)	(1 087)	(641)	(4 329)	(4 590)
Résultat brut d'exploitation	169	230	(40)	3	2 312	2 075
Coût du risque	(6)	(27)	4	-	(79)	(519)
Résultat d'exploitation	163	203	(36)	3	2 233	1 556
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	98	114	-	(148)	-	1
Gains nets sur autres actifs	3	-	2	1	(10)	3
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	(50)	-	-
Résultat courant avant impôts	264	317	(34)	(194)	2 223	1 560
Impôts sur les bénéfices	(46)	(47)	13	-	(486)	(415)
Résultat net	218	270	(21)	(194)	1 737	1 145
Participations ne donnant pas le contrôle	2	-	2	1	12	15
Résultat net part du Groupe	216	270	(23)	(195)	1 725	1 130

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre (-139 M EUR au 31 décembre 2014) sont rattachés au Hors Pôles.

(3) Dont -200 M EUR au titre du retrait des activités de crédit à la consommation au Brésil.

(4) Ventilation du Produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

	2014	2013*
(En M EUR)		
Global Markets	4 621	4 868
Financement et Conseil	2 020	1 797
Total Produit net bancaire	6 641	6 665

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽⁶⁾	
	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	1 308 170	1 214 193	201 803	200 277	107 275	116 556
Passifs sectoriels ⁽⁵⁾	1 249 357	1 160 223	196 073	185 248	91 070	100 731

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'international		Services Financiers aux entreprises		Assurances	
	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	112 038	113 010	29 104	32 077	113 897	100 422
Passifs sectoriels ⁽⁵⁾	85 035	81 838	9 524	10 604	107 698	94 571

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Gestion d'Actifs et Banque Privée		Métiers Titres et Courtage		Banque de Financement et d'Investissement	
	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	32 559	30 911	76 683	46 756	634 811	574 184
Passifs sectoriels ⁽⁵⁾	28 570	29 838	96 213	63 874	635 174	593 519

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(5) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(6) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors pôles.

Note 47 (suite)

INFORMATION SECTORIELLE

INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
<i>(En M EUR)</i>						
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 531	4 718	4 500	4 281	263	501
Produits nets de commissions	4 188	3 864	1 673	1 695	139	211
Résultat net des opérations financières	1 372	1 061	2 347	1 462	884	543
Autres produits nets d'exploitation	576	406	1 293	1 237	1	(6)
Produit net bancaire	10 667	10 049	9 813	8 675	1 287	1 249

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
<i>(En M EUR)</i>								
Produits nets d'intérêts et assimilés	296	154	768	763	73	72	10 431	10 489
Produits nets de commissions	101	102	326	317	48	51	6 475	6 240
Résultat net des opérations financières	138	928	40	35	6	7	4 787	4 036
Autres produits nets d'exploitation	(2)	18	(4)	7	4	6	1 868	1 668
Produit net bancaire	533	1 202	1 130	1 122	131	136	23 561	22 433

DÉCOMPOSITION DES AGRÉGATS BILANTIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs sectoriels	943 255	913 774	178 848	156 452	124 468	103 285
Passifs sectoriels ⁽⁷⁾	929 157	865 377	164 879	151 410	114 212	105 040

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	38 753	20 615	20 245	17 448	2 601	2 619	1 308 170	1 214 193
Passifs sectoriels ⁽⁷⁾	20 791	19 721	17 875	16 221	2 443	2 454	1 249 357	1 160 223

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(7) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 48

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

<i>(En M EUR)</i>	2014	2013
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	34	30
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	8	4
Total	42	34